

Comptes consolidés au 28/02/21



BILAN CONSOLIDE	3
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	4
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	5
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	6
NOTES ANNEXES	7

BILAN CONSOLIDE

Données en K€	Notes	2021.02	2020.02
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	4	897	
Immobilisations incorporelles	5	2	16
Immobilisations corporelles	6	15 869	16 912
Immobilisations financières	7	125	208
Titres mis en équivalence	8	58	
Actif immobilisé		16 951	17 136
Stocks et encours	9	4 246	3 736
Clients et comptes rattachés	10	3 664	2 709
Autres créances et comptes de régularisation	10	1 982	2 963
Actifs d'impôts différés	11	233	219
Valeurs mobilières de placement	12		72
Disponibilités	12	11 499	12 401
Actif circulant		21 624	22 100
TOTAL ACTIF		38 575	39 236
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	13	2 551	2 426
Primes d'émission		7 154	7 462
Autres réserves		6 228	5 394
Titres en auto-contrôle		(73)	(497)
Résultat de l'exercice		277	1 199
Capitaux propres part du groupe		16 137	15 984
Interêts minoritaires	13	2 425	2 621
Autres fonds propres		(0)	
Provisions pour risques et charges	14	547	363
Emprunts et dettes financières	15	14 237	14 472
Fournisseurs et comptes rattachés	16	3 703	4 120
Autres dettes et comptes de régularisation	16	1 527	1 677
Dettes		19 467	20 269
TOTAL PASSIF		38 575	39 236

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Données en K€	Notes	2021.02	2020.02
CHIFFRE D'AFFAIRES	17	24 749	24 450
Autres produits d'exploitation	18	982	1 722
Produits d'exploitation		25 731	26 172
Achats et variations de stocks	19	(10 598)	(11 429)
Autres achats et charges externes	20	(8 775)	(7 878)
Impôts et taxes	21	(218)	(279)
Charges de personnel	22	(3 623)	(3 145)
Dotations aux amortissements et aux provisions	23	(2 181)	(2 268)
Charges d'exploitation		(25 394)	(24 998)
RESULTAT D'EXPLOITATION		337	1 174
RESULTAT FINANCIER	24	(533)	(271)
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES		(196)	903
RESULTAT EXCEPTIONNEL	25	383	566
Impôt sur les résultats	26	(95)	(182)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		91	1 287
QPt dans les résultats sociétés mises en équivalence		28	
Dotations aux amts / Reprises des écarts d'acq.		8	8
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		128	1 295
Intérêts minoritaires		(149)	96
RESULTAT NET PART DU GROUPE		277	1 199
Résultat net de base par action (en euros)	27	0,12	0,51
Résultat net dilué par action (en euros)	27	0,12	0,46

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Données en K€	Notes	2021.02	2020.02
Résultat net des sociétés intégrées		91	1 287
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions		2 033	1 729
Variation des impôts différés	26	(3)	(21)
Plus ou moins values de cession		(103)	(40)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(47)	72
Marge brute d'autofinancement		1 971	3 028
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	29	(819)	348
Flux net de trésorerie généré par l'activité		1 151	3 376
Flux de trésorerie liés aux opérations d'invest. :			
Acquisition d'immobilisations corporelles	6	(711)	(1 602)
Variation des immobilisations financières	7	85	(70)
Cession d'immobilisations		105	40
Incidence des variations de périmètre		(1 203)	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(1 724)	(1 633)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :			
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales		164	
Encaissement / décaissement sur titres en auto-contrôle		21	(432)
Emissions d'emprunts bancaires et obligataires	15	1 757	7 664
Remboursement des emprunts bancaires	15	(2 514)	(1 058)
Variation des autres dettes financières			(13)
Subvention reçue			379
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(571)	6 541
Variations de trésorerie		(1 144)	8 284
Trésorerie d'ouverture	30	12 434	4 150
Trésorerie de clôture	30	11 290	12 434

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Données en K€	Nombre de titres	Capital	Primes	Réserves consolidées	Autocontrôle	Résultat	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts minoritaires
CAPITAUX PROPRES au 28/02/19	2 466 713	2 467	7 462	4 650	(142)	699	15 136	2 461
Affect. du résultat antérieur en réserves				699		(699)		
Résultat de la période						1 199	1 199	96
Réduction de capital	-40 838	(41)		(59)	100			
Variation des titres en autocontrôle					(456)		(456)	
Boni/mali sur autocontrôle				23			23	
Variation des subventions d'investissement				81			81	65
CAPITAUX PROPRES au 29/02/20	2 425 875	2 426	7 462	5 394	(497)	1 199	15 984	2 621
Affect. du résultat antérieur en réserves				1 199		(1 199)		
Résultat de la période						277	277	(149)
Variations de capital	125 334	125	(308)	(243)	426			
Variation des titres en autocontrôle					(1)		(1)	
Boni / mali sur autocontrôle				22			22	
Variation des subv. d'investissement				(146)			(146)	(131)
Variation de périmètre								84
CAPITAUX PROPRES au 28/02/21	2 551 209	2 551	7 154	6 228	(73)	277	16 137	2 425

NOTES ANNEXES

Note 1.	PRESENTATION DU GROUPE, FAITS MARQUANTS ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION.....	8
Note 2.	RISQUES ET INCERTITUDES	11
Note 3.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	12
Note 4.	ECARTS D'ACQUISITION.....	13
Note 5.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	15
Note 6.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16
Note 7.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	18
Note 8.	TITRES MIS EN EQUIVALENCE.....	18
Note 9.	STOCKS ET ENCOURS.....	19
Note 10.	CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	20
Note 11.	IMPOTS DIFFERES.....	21
Note 12.	DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	22
Note 13.	CAPITAUX PROPRES PART GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES	22
Note 14.	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	23
Note 15.	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	25
Note 16.	FOURNISSEURS, AUTRES DETTES D'EXPLOITATION, COMPTES DE REGULARISATION.....	26
Note 17.	CHIFFRE D'AFFAIRES.....	27
Note 18.	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.....	27
Note 19.	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	27
Note 20.	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES.....	28
Note 21.	IMPOTS ET TAXES	28
Note 22.	CHARGES DE PERSONNEL	28
Note 23.	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION	29
Note 24.	RESULTAT FINANCIER.....	29
Note 25.	RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	30
Note 26.	IMPOT SUR LES RESULTATS	30
Note 27.	RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION	31
Note 28.	INFORMATION SECTORIELLE	32
Note 29.	VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	32
Note 30.	TRESORERIE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	33
Note 31.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	33
Note 32.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	33
Note 33.	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	33
Note 34.	REMUNERATION DES DIRIGEANTS.....	34

Note 1. PRESENTATION DU GROUPE, FAITS MARQUANTS ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1. Présentation du groupe et principes généraux

Groupe industriel français, Le Groupe EO2 est un acteur du secteur des énergies renouvelables spécialisé dans la production de granulés bois. Il est une référence dans la fabrication et la commercialisation de granulés de bois (pellets), combustible écologique, économique et confortable, destiné à alimenter les chaudières des particuliers et des collectivités.

Les comptes consolidés d'EO2 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement CRC n°99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

Les comptes consolidés comprennent ceux d'EO2 ainsi que ceux de ses sociétés affiliées. Cet ensemble forme Le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans la note 3.2. Périmètre de consolidation.

2. Faits marquants de l'exercice

2.1. Pôle granulés bois

Les activités granulation bois restent portées par un marché en forte croissance qui se matérialise par une croissance à deux chiffres des installations de chauffage au granulés bois par rapport au parc installé. Le Groupe a cependant terminé l'année avec des stocks. Sur un marché qui reste en forte croissance, le Groupe ne juge pas inquiétant à ce stade ce phénomène lié d'une part à des températures élevées pendant la saison de chauffe et à l'arrivée de nouveaux sites de production.

La volonté politique de promouvoir les énergies renouvelables dont le bois paraît stable. Aussi le marché devrait rester porteur.

2.2. Pôle services énergétiques

EO2 a amorcé en Juin 2020 une stratégie de diversification autour des services énergétiques notamment en prenant une participation majoritaire dans la société SVM, spécialisée dans l'installation, l'entretien et la maintenance de chaudières individuelles gaz (voir note 2.3).

La stratégie portée par EO2 ou des sociétés partenaires consiste à apporter autour d'un projet de transition énergétique l'ensemble du panel de solutions permettant de faciliter le changement. L'analyse qui sous-tend ce développement est que ce marché qui va connaître un fort développement est perçu comme complexe, et qu'il convient donc de le simplifier en apportant une approche globale.

EO2 ne pouvant porter l'ensemble, le parti pris est de fédérer autour par la création d'un écosystème projets portés par des entrepreneurs.

Le pôle étude et le financement sont portés par EO2, SVM porte les activités d'exploitation, WEYA porte les activités travaux.

2.3. Prise de contrôle de la société SVM

La société EO2 a annoncé en juin 2020 la prise de contrôle de la société SVM, société par actions simplifiée spécialisée dans l'installation, l'entretien et la maintenance de chaudières individuelles gaz, via la création d'une société holding (NEW SVM) détenue à hauteur de 51% par EO2. L'acquisition, par NEW SVM, de la totalité des actions composant le capital social de la SAS SERVICES VENTILATION MAINTENANCE, au capital de 40 000 euros, ayant siège 165, Rue de la belle étoile Paris Nord II – Business Park, bâtiment 4 à ROISSY-EN-France (95700) et immatriculée au R.C.S Pontoise sous le numéro 339 669 509, a eu lieu le 26/05/20.

La transaction a fait l'objet d'un montage de type LBO avec la mise en place d'une dette bancaire portée par BPAURA, partenaire historique du Groupe. Le management complète le tour de table. Cette acquisition concrétise le souhait d'EO2 de renouer avec un développement plus rapide au travers d'une stratégie d'acquisition sur le secteur des services énergétiques. Cette stratégie s'appuie sur les marges de manœuvre financières permises par l'opération d'OBO réalisée sur EO2 Auvergne en août 2019.

D'un point de vue stratégique, le Groupe EO2 confirme son souhait d'identifier des activités récurrentes et de diversifier ses activités pour abaisser sa dépendance au climat et à un mono produit. A moyen terme, cette stratégie devrait permettre d'améliorer les performances financières du Groupe à la faveur de l'atteinte d'une taille critique et des synergies induites.

Suite au rachat par NEW SVM de 15% de ses propres actions, le pourcentage d'intérêt de EO2 dans SVM est passé de 51% à 60%.

2.4. Conséquences de l'évènement Covid-19

L'évènement Covid-19 a affecté différemment le patrimoine, la situation financière et les résultats des différentes sociétés du Groupe. Si cette crise n'a pas eu d'impact particulier sur l'activité Granulés bois, elle a davantage impacté le pôle Services énergétiques.

Le Groupe a notamment subi des retards sur certains chantiers entraînant des dysfonctionnements internes et des retards de facturation.

Le Groupe a mis en place un plan de continuité d'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle pour une partie du personnel.
- Recours à un PGE pour un montant de 500 K€, avec un amortissements des sommes dues sur une durée de 5 ans. Le TEG de la période d'amortissement s'établit à 1.40% l'an.

Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes consolidés, le Groupe est en incapacité d'évaluer les conséquences précises de la pandémie sur les exercices à venir.

3. Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros, sauf indication différente, et sont arrondis au millier le plus proche.

L'établissement des états financiers de la société oblige la Direction à réaliser des estimations et à émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits dans les comptes. Ces estimations concernent notamment les stocks, les actifs immobilisés, les provisions pour risques et charges et pour dépréciation et les actifs d'impôts différés. Ces estimations sont chiffrées en prenant en considération l'expérience passée, les éléments connus à la clôture des comptes ainsi que des hypothèses raisonnables d'évolution. Les résultats réalisés ultérieurement pourraient donc présenter des différences par rapport à ces estimations.

4. Date de clôture

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels au 28/02/21.

Toutes les sociétés ont leur exercice social qui commence le 1^{er} mars et se clôture le 28 février à l'exception de la société C3L qui clôture ses comptes au 31/12/20. La date de clôture de C3L n'étant pas antérieure de plus de trois mois à la date de clôture de l'exercice de consolidation et en l'absence d'opération significative survenue entre les deux dates, il n'a pas été nécessaire d'établir des comptes intermédiaires pour cette société.

L'exercice annuel clos le 28/02/21 a une durée de 12 mois.

5. Comparabilité des comptes

La prise de contrôle de SVM ayant été réalisée le 26/05/20 (voir note I-2.3) , la contribution de la société aux comptes consolidés est de 9 mois.

Le changement de méthode de consolidation de MMR (de l'intégration globale à la mise en équivalence, voir note 2) a les conséquences suivantes :

- MMR ne contribue plus aux postes d'actif et de passif (hors capitaux propres part du Groupe). Cette quote-part de capitaux propres est portée sur une ligne distincte du bilan consolidé (titres mis en équivalence).
- Le résultat net de MMR est positionné sur une ligne spécifique au compte de résultat (quote-part des sociétés mises en équivalence) au lieu d'être repris, ligne à ligne, dans les postes de charges et produits.

Au 29/02/20, la contribution de MMR au bilan et compte de résultat consolidés était la suivante :

ACTIF en K€	2020.02	PASSIF en K€	2020.02
ACTIF		PASSIF	
		CAPITAUX PROPRES	
Immobilisations incorporelles	10	Réserves consolidées	(542)
Immobilisations corporelles	182	Résultat de l'exercice	222
Immobilisations financières	9	Capitaux propres part du groupe	(320)
Actif immobilisé	201	Intérêts minoritaires	30
		Provisions pour risques et charges	32
Stocks et encours	143		
Créances et comptes de régularisation	139	Emprunts et dettes financières	89
Disponibilités	32	Dettes et comptes de régularisation	221
Actif circulant	314	Dettes	310
		Liaison avec les autres sociétés du groupe	463
TOTAL ACTIF	515	TOTAL PASSIF	515

COMPTE DE RESULTAT en K€	2020.02
--------------------------	---------

Chiffre d'affaires	1 805
Autres produits d'exploitation	37
Achats et variations de stocks	(1 206)
Autres achats et charges externes	(273)
Impôts et taxes	(6)
Charges de personnel	(250)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(97)
Liaison avec les autres sociétés du groupe	(45)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(36)
RESULTAT FINANCIER	(5)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	293
Intérêts minoritaires	30
Résultat net part du Groupe	222

Note 2. RISQUES ET INCERTITUDES

Si MMR semble confirmer l'amélioration de son exploitation, EO2 se confronte au non-respect par son partenaire d'accords contractuels. Cette situation fait peser un risque d'appel à caution des banques sur EO2, lequel a dû être provisionné dans les comptes. Cette situation entraîne également une situation de blocage du développement de la société MMR. EO2 a confié le dossier à ses services juridiques. La perte de contrôle de EO2 sur MMR s'est traduite par un changement de méthode de consolidation : MMR est mise en équivalence à compter du 01/03/20.

Note 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1. Principes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles EO2 exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement. La répartition des capitaux propres et du résultat des entreprises intégrées globalement est opérée sur la base du pourcentage d'intérêts de l'entreprise consolidante dans ces entreprises. La répartition des capitaux propres et du résultat des entreprises intégrées globalement est opérée sur la base du pourcentage d'intérêts de l'entreprise consolidante dans ces entreprises.

Les sociétés sur lesquelles EO2 exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en avoir le contrôle. La mise en équivalence consiste à :

- *Substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;*
- *Reprendre au compte de résultat consolidé une quote-part de résultat net de l'entreprise mise en équivalence ;*
- *Éliminer les opérations internes.*

Toutes les sociétés du groupe sont intégrées globalement à l'exception de la société MMR, mise en équivalence à compter du 01/03/20, EO2 n'exerçant plus qu'une influence notable sur cette société (voir note 2).

2. Périmètre de consolidation

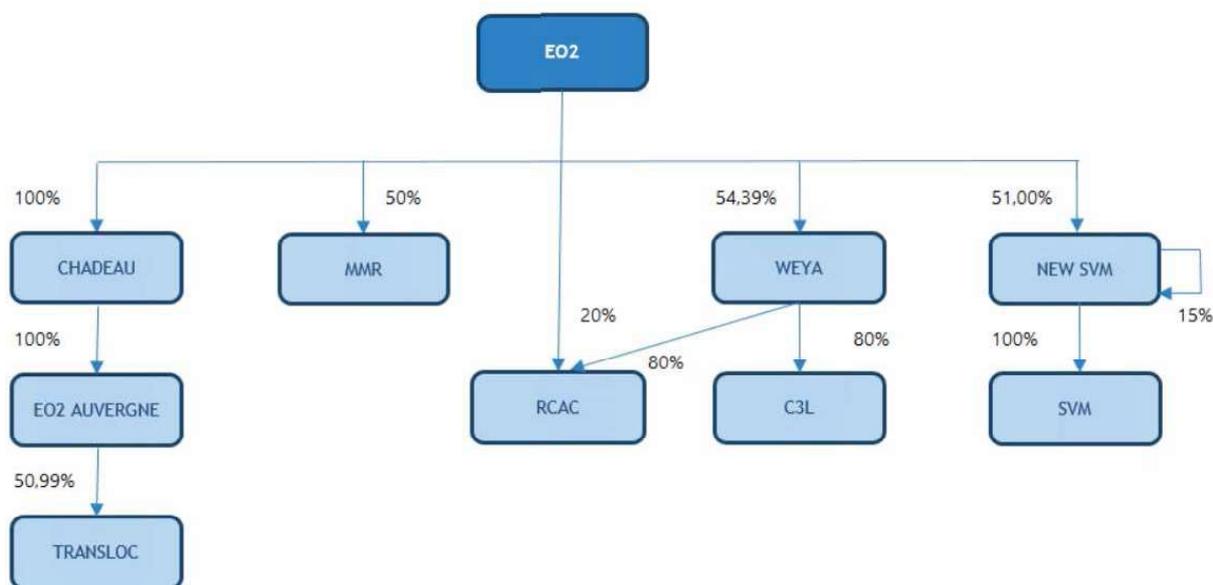
Raison sociale	% d'intérêt		% de contrôle		Adresse	Siren
	2021.02	2020.02	2021.02	2020.02		
EO2			Société mère		36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	493 169 932
EO2 AUVERGNE	100,00	100,00	100,00	100,00	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	500 300 306
M.M.R.	50,00	50,00	50,00	50,00	Route de la mer 14550 BLAINVILLE SUR ORNE	484 764 329
RESEAU DE CHALEUR D'ARDES SUR COUZE	63,51	62,92	100,00	100,00	714 Route d'Apchat 63420 ARDES	791 800 733
TRANSLOC SERVICES	50,99	50,99	50,99	50,99	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	438 812 323
WEYA	54,39	53,65	54,39	50,97	36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	511 315 046
C3L	43,51	42,92	80,00	80,00	Rue Colonel Rabier 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE	824 094 163
SAS DU CHATEAU	100,00	100,00	100,00	100,00	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	848 436 804
SERVICES VENTILATION MAINTENANCE - S V M	60,00	-	100,00	-	165 Rue de la belle étoile, Paris nord II, PARK bâtiment 4, 95700 ROISSY-EN-FRANCE	339 669 509
NEW SVM	60,00	-	60,00	-	36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	883 456 493

Le 26/05/20, la société NEW SVM, filiale nouvellement créée sur la période et détenue à 51% par EO2, a pris le contrôle à 100% de la société SVM (voir note 2.3) : La société SVM

permet au groupe de compléter son offre dans le domaine des services énergétiques. Cette opération, dont le coût d'acquisition s'élève à 1 475 K€, a conduit à la comptabilisation d'un écart d'acquisition actif de 897 K€.

Suite au rachat par NEW SVM de 15% de ses propres actions, le pourcentage d'intérêt de EO2 dans NEW SVM et SVM est passé de 51% à 60%. Ces actions sont destinées à être annulées par l'assemblée générale de NEW SVM, prévue le 30/06/21.

3. Organigramme



Note 4. ECARTS D'ACQUISITION

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Ecarts d'acquisition ». L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- *dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.*
- *dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti mais il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.*

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Celle-ci est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges » et sont rapportés au résultat sur une durée qui reflète les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition (maximum 5 ans).

Les variations des écarts d'acquisition sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2021.02	2020.02	Variation par résultat	Variations de périmètre
Ecart d'acquisition actif	1 075	178		897
Dépréciations des écarts d'acquisition	(178)	(178)		
Ecart d'acquisition actif nets	897			897
Ecart d'acquisition passif	11	19	(8)	

Le 26/05/20, la société NEW SVM, filiale nouvellement créée sur la période et détenue à 51% par EO2, a pris le contrôle de la société SVM à hauteur de 100% (voir note 2.3) pour 1 475 K€. Cette opération a conduit à la comptabilisation d'un écart d'acquisition actif de 897 K€.

La société SVM a été fortement affectée par la crise du Covid et à cette situation à caractère exceptionnel s'ajoutent les coûts de reprise et notamment les doublons de direction dans le cadre de la passation entre l'ancien et le nouveau dirigeant.

La perte de l'exercice générée par l'activité de SVM dans un contexte de Covid-19 avec interruption des activités ne remettent pas en cause la valeur d'usage de ce groupe d'actifs. A la clôture de l'exercice, la valeur d'usage de ce groupe d'actifs basée sur les flux de trésorerie générés par l'EBE hors effet Covid 19 est supérieure à la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition. Aucune dépréciation de l'écart d'acquisition n'a donc été constatée.

Note 5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité (logiciels informatiques : de 1 à 3 ans, brevets : 7 ans)

Les actifs immobilisés sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les variations des immobilisations incorporelles sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2021.02	2020.02	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement		46		(46)		
Frais de développement		21			(21)	
Concessions, brevets et droits similaires	117	137			(21)	
Immobilisations incorporelles brutes	117	204		(46)	(41)	
Amortissements des frais d'établissement		(46)		46		
Amortissements des frais de développement		(17)			17	
Amorts concessions, brevets & droits sim.	(114)	(124)	(4)		15	
Amorts / immos incorporelles	(114)	(188)	(4)	46	32	
Frais de développement		3				
Concessions, brevets et droits similaires	2	13				
Immobilisations incorporelles nettes	2	16				

Note 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

- immobilisations décomposables : Le Groupe n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : les durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés ont été maintenues.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements et aménagements des terrains : 6 à 10 ans*
- Constructions : 20 à 50 ans*
- Agencement des constructions : 12 ans*
- Matériel et outillage industriels : 5 ans*
- Installations techniques : 15 à 20 ans*
- Agencements, aménagements, installations : 6 à 10 ans*
- Matériel de transport : 4 ans*
- Matériel de bureau, informatique et mobilier : 3 à 10 ans*
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans*
- Biens mis en concession : durée de la concession pour chaque contrat*

Les actifs immobilisés sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour Le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Comptabilisation des contrats de location-financement

Le Groupe applique la méthode préférentielle prévue dans le règlement 99-02 (paragraphe 300) du comité de la réglementation comptable. Les contrats de location financement dont le montant est jugé significatif sont retraités selon les modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités. Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers.

Les variations des immobilisations corporelles sur la période sont les suivantes :

Données en K€	2021.02	2020.02	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Terrains	291	291				
Aménagements de terrains	3	3				
Terrains en crédit-bail	364	364				
Constructions	997	1 062	7		(72)	
Constructions sur sol d'autrui	896	203				693
Constructions en crédit-bail	2 536	2 536				
Matériel & outillage	5 808	5 364	141		(67)	369
Matériel & outillage en crédit-bail	6 052	6 219			(167)	
Autres immobilisations corporelles	1 928	1 937	173	(3)	(179)	
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	8 229	8 238	328	(324)	(14)	
Immobilisations corporelles en cours	49	724	389		(2)	(1 062)
Immobilisations corporelles brutes	27 151	26 939	1 039	(327)	(500)	
Amort. sur agencements et aménagts de terrains	(2)	(2)	0			
Amortissements des constructions	(361)	(348)	(56)		42	
Amort. des constructions sur sol d'autrui	(30)	(6)	(24)			
Amortissements des constructions en crédit-bail	(1 043)	(958)	(85)			
Amortissements du matériel & outillage	(3 378)	(2 892)	(539)		53	
Amort. du matériel & outillage en crédit-bail	(4 090)	(3 660)	(550)		120	
Amortissements des autres immobilisations corp.	(895)	(894)	(140)	2	137	
Amort. des autres immos corp. en crédit-bail	(1 482)	(1 267)	(617)	324	78	
Amort. / immobilisations corporelles	(11 282)	(10 027)	(2 010)	326	429	
Terrains	291	291				
Aménagements de terrains	1	1				
Terrains en crédit-bail	364	364				
Constructions	635	714				
Constructions sur sol d'autrui	866	196				
Constructions en crédit-bail	1 493	1 578				
Matériel & outillage	2 430	2 472				
Matériel & outillage en crédit-bail	1 961	2 558				
Autres immobilisations corporelles	1 032	1 043				
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	6 746	6 971				
Immobilisations corporelles en cours	49	724				
Immobilisations corporelles nettes	15 869	16 912				

Les autres immobilisations corporelles en crédit-bail correspondent, à hauteur de 6 700 K€, à un réseau de chauffage urbain ayant fait l'objet d'une convention de délégation de service public signée le 17/12/15 pour une durée de 24 ans, entre la municipalité de COSNE COURS SUR LOIRE et le groupement d'entreprise WEYA -VEOLIA. L'ensemble des installations est opérationnel depuis le 01/06/18.

Note 7. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles comprennent principalement des cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participations non consolidées. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les variations des immobilisations financières sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2021.02	2020.02	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation		1		(1)		
Autres immobilisations financières	124	208	22	(107)		1
Immobilisations financières brutes	125	208	22	(107)		1
/ Titres de participation		(1)		1		
Dépréciations / immobilisations financières		(1)		1		
Autres immobilisations financières	124	208				
Immobilisations financières nettes	125	208				

Les autres immobilisations financières ont une échéance à plus d'un an à hauteur de 34 K€.

Note 8. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les valeurs comptables des titres mis en équivalence sont revus à chaque clôture en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité attendue afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable des titres mis en équivalence excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat.

Le poste Titres mis en équivalence correspond à la société MMR détenue à hauteur de 50% par EO2.

Les comptes sociaux de MMR font apparaître des capitaux propres s'élevant à 109 K€ incluant un résultat net annuel de 98 K€, pour un chiffre d'affaires de 1 928 K€.

Note 9. STOCKS ET ENCOURS

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du premier entré - premier sorti :

- pour la sciure et les déchets de bois, compte tenu de la rotation rapide des stocks, au prix du dernier mois,

- pour le bois, les achats de consommables et d'emballages, au dernier prix connu.

Le Groupe n'a pas identifié de composant significatif (supérieur à 15 % du prix de revient de l'immobilisation) sur ces installations et outillages. Par conséquent, les pièces détachées, d'usures et de rechange sont constatées en charge lors de leur utilisation et en stock lorsqu'elles sont détenues en attente d'installation. De par la nature de l'activité et des cadences de production, ces pièces sont destinées à être utilisées et assimilées à des consommables. Les stocks de pièces détachées sont valorisés selon la méthode du premier entré - premier sorti, au dernier prix d'achat connu.

Les stocks de marchandises sont également valorisés selon la méthode du premier entré - premier sorti au dernier prix d'achat connu.

Les granulés produits par le Groupe sont valorisés selon la méthode du premier entré - premier sorti, c'est-à-dire au coût de production des derniers mois d'activité.

Les travaux en cours pour l'activité d'installation de réseaux de chaleur sont valorisés selon la méthode dite à « l'avancement » et font l'objet d'une comptabilisation en factures à établir ou en produits constatés d'avance. Une provision pour risques et charges est constatée, le cas échéant, pour tenir compte des pertes probables à terminaison

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Données en K€	2021.02	2020.02
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	1 817	1 567
Produits intermédiaires finis	2 419	2 067
Stocks de marchandises	38	151
Stocks et en-cours bruts	4 274	3 785
Dépréciations / Stocks M, fournitures et aut. Approv.	(28)	(49)
Dépréciations / stocks et en-cours	(28)	(49)
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	1 789	1 518
Produits intermédiaires finis	2 419	2 067
Stocks de marchandises	38	151
Stocks et en-cours nets	4 246	3 736

Note 10. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1. Analyse des créances

Données en K€	2021.02	2020.02
Clients et comptes rattachés	3 845	3 139
Créances sur personnel & org. Sociaux	22	17
Créances fiscales	1 226	1 464
Autres créances	273	932
Frais d'émission d'emprunts	161	156
Charges constatées d'avance	446	430
Créances brutes	5 973	6 139
Dépréciation / clients et comptes rattachés	(181)	(431)
Dépréciation / autres créances	(146)	(36)
Dépréciations / Créances	(327)	(467)
Clients et comptes rattachés nets	3 664	2 709
Créances sur personnel & org. Sociaux	22	17
Créances fiscales	1 226	1 464
Autres créances	127	896
Frais d'émission d'emprunts	161	156
Charges constatées d'avance	446	430
Autres créances et comptes de régularisation nets	1 982	2 963
Créances de l'actif circulant nettes	5 646	5 672

2. Etat des échéances des créances

Toutes les créances de l'actif circulant ont une échéance à moins d'un an.

Note 11. IMPOTS DIFFERES

Le Groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés aux taux d'impôts applicables à la date d'arrêté des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif (en provisions pour risques et charges) en position nette par entité fiscale.

Les sociétés EO2, CHADEAU et EO2 Auvergne forment un groupe d'intégration fiscale.

Les bases d'impôts différés et les impôts différés associés sont les suivants :

Bases des sociétés intégrées	2021.02		2020.02		Variation de l'impôt différé
	BASES D'IMPOT	IMPOT	BASES D'IMPOT	IMPOT	
Plus-values internes	251	63	266	67	(4)
Déficits fiscaux	1 956	489	3 019	758	(268)
Provisions pour indemnités de retraite	160	40	163	41	(1)
Provisions non déductibles	237	63			63
Autres bases d'actif d'impôt	22	6	21	6	(0)
Totaux / Impôts différés actif	2 627	661	3 469	871	(211)
Crédit-bail	1 713	428	2 410	626	(198)
Provisions internes			94	26	(26)
Totaux / Impôts différés passif	1 713	428	2 504	653	(225)
IMPOTS DIFFERES NETS	914	233	965	219	14
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES		233		219	
PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES					

Les impôts différés calculés au 28/02/21 ont été déterminés en tenant compte des règles fiscales et taux d'impôts en vigueur au 28/02/21 et qui seront applicables lorsque la différence temporaire se résorbera.

Les impôts différés non activés au titre des déficits fiscaux s'élèvent à 532 K€ correspondant à 2 127 K€ de déficits reportables (642 K€ au 29/02/20 correspondant à 2 293 K€ de déficits reportables).

Note 12. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le poste « Disponibilités » est constitué des montants détenus en caisse et des avoirs en banque.

Le poste « Valeurs mobilières de placement » est constitué de comptes à terme.

Données en K€	2021.02	2020.02
Valeurs mobilières de placement		72
Disponibilités	11 499	12 401
Disponibilités et valeurs mobilières de placement brutes	11 499	12 473
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement		
Valeurs mobilières de placement		72
Disponibilités	11 499	12 401
Disponibilités et valeurs mobilières de placement nettes	11 499	12 473

Note 13. CAPITAUX PROPRES PART GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES

Les actions de la société mère qui sont détenues par la société mère sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Les subventions d'investissement sont présentées en capitaux propres. Elles sont comptabilisées en résultat consolidé au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

1. Capital social

A la suite de la période d'acquisition des actions gratuites attribuées le 23/10/19 par le conseil d'administration, l'attribution définitive des actions gratuites (242 588 actions) au profit de leurs bénéficiaires a été constatée par le conseil d'administration du 28/10/20 et l'augmentation de capital, par incorporation de réserve correspondante a été réalisée. En conséquence le capital social a été augmenté de 242 588 € par incorporation de réserves.

Le capital a ensuite été réduit de 117 254 € par annulation des titres auto détenus par la société dans le cadre d'un plan de rachats d'actions.

En conséquence de ces opérations, le capital social de EO2 après ces opérations s'élève à 2 551 209 € réparti en 2 551 209 actions d'une valeur nominale de 1 €.

Données en K€	2021.02	2020.02
Nombre de titres	2 551 209	2 425 875
Valeur nominale (en euros)	1,00	1,00
CAPITAL SOCIAL (en euros)	2 551 209	2 425 875
Nombre d'actions en possession de l'entreprise	13 206	135 212
Nombre d'actions en circulation	2 538 003	2 290 663

2. Intérêts minoritaires

Données en K€	2021.02	2020.02
Réserves attribuées aux minoritaires	2 574	2 525
Résultat des minoritaires	(149)	96
Intérêts minoritaires	2 425	2 621

Note 14. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées dès lors que Le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers à la clôture résultant d'évènements passés et qu'il est probable qu'il devrait faire face à une sortie de ressources au profit d'un tiers sans contrepartie attendue. Ce poste comprend principalement les provisions pour litiges et contentieux en cours établies sur la base de l'estimation du risque encouru.

Provision pour gros entretiens et grandes révisions :

Le groupe comptabilise une provision pour gros entretiens et grandes révisions correspondant aux sous-consommations des dépenses d'entretien budgétées d'une installation en concession. Cette provision est comptabilisée parallèlement à la facturation annuelle sur la durée des contrats d'une redevance forfaitaire d'entretien. Dans le cas de surconsommation, la provision est reprise. Si les dépenses de gros entretien et de renouvellement budgétées sur la durée de la concession deviennent supérieures aux redevances à percevoir à cet effet, une provision complémentaire pour perte à terminaison est constatée.

Provisions pour indemnités de départ en retraite :

Le Groupe a adopté la méthode 1 de la recommandation ANC n°2013-02 pour l'évaluation et la comptabilisation de ses engagements de retraite et avantages similaires. Les engagements

résultant des conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe sont calculés salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite.

Les indemnités de départ à la retraite de la société sont calculées sur la base d'une actualisation des droits qui seront acquis par les salariés au moment de leur départ en retraite.

- *Le départ intervient à l'initiative du salarié.*
- *L'âge de départ à la retraite est de 62 ans.*
- *Le coefficient de mortalité est issu de la table réglementaire TH 00-02.*
- *Le taux de turn-over retenu est de 2%.*
- *Le taux de revalorisation des salaires retenu est de 1 à 2%.*
- *Le taux d'actualisation retenu pour le calcul des engagements sociaux est de 0.34% à 0.69% inflation comprise.*

L'évolution des provisions sur l'exercice est la suivante :

Données en K€	2021.02	2020.02	Dotation / Augmentation	Reprise / Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges	11	7	6	(2)		
Autres provisions pour risques	314	64	250			
Provisions pour pensions et retraites	160	163	29		(32)	
Autres provisions pour charges	51	110	5	(64)		
Sous-total prov. pour risques et charges	536	344	291	(66)	(32)	
Ecarts d'acquisition passif (note 4)	11	19		(8)		
Impôts différés passif						
Provisions pour risques et charges	547	363	291	(75)	(32)	

La provision pour risque de 62 K€ qui avait été comptabilisée dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites voté par le conseil d'administration du 23/10/19 a été intégralement reprise, l'augmentation de capital induite par le plan d'attribution d'actions gratuites ayant été réalisée et la contribution patronale ayant été payée (voir note 12.1).

EO2 a doté une provision pour risques de 97 K€ correspondant à une demande bancaire au titre de l'engagement de caution pris par EO2 dans le cadre d'un emprunt contracté par le SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE en vue de l'acquisition d'un bien immobilier. La société EO2 avait accordé cette caution alors qu'elle était associée de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE. Cette provision a été constituée à la suite de la mise en redressement judiciaire de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE en date du 16/10/20 qui a généré une demande de substitution en tant que caution au paiement des échéances de l'emprunt. Cette demande de substitution est contestée par la société EO2 dans le mesure où le protocole de cession des titres de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE par lequel EO2 a

cédé sa participation dans la SCI portait l'engagement de l'acquéreur d'obtenir la main levée de la caution d'EO2.

Une procédure de licenciement économique a été engagée à l'encontre du directeur opérationnel de WEYA. Celui-ci contestant la caractère économique de son licenciement, une provision pour risque de litige prud'homal a été comptabilisée dans les comptes pour un montant de 135 K€.

Note 15. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

1. Analyse des emprunts et dettes financières

Données en K€	2021.02	2020.02	Emission / Augmentation	Remb. / Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès des établissements de crédit	9 235	8 948	1 757	(1 464)	(6)	
Dettes financières de crédit-bail	4 704	5 367	330	(1 106)	113	
Autres emprunts et dettes assimilées		37			(37)	
Intérêts courus sur emprunts	89	80	89	(80)		
Concours bancaires courants	209	39	193		(22)	
Emprunts et dettes financières	14 237	14 472	2 368	(2 650)	47	

La société CHADEAU a financé 46,65% des titres EO2 AUVERGNE par un emprunt de 7 000 K€ auprès du groupement bancaire composé de la Caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin et la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France.

Ce financement bancaire et les financements accordés à sa filiale EO2 AUVERGNE de 2 500 K€ et 3 000 K€ sont soumis à divers engagements spécifiques notamment en terme de souscription d'endettement ou d'octroi de garanties, de réalisation d'investissements ou de croissances externes, de distribution de dividendes, de plafonnement de certaines redevances ainsi qu'en matière de respect de ratios financiers avec clause de remboursement anticipé en cas de défaut.

Les ratios de levier (Dettes financières Nettes / EBITDA consolidé) et de couverture du service de la dette (Service de la dette consolidée / EBITDA consolidé), tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers, doivent être respectivement inférieurs à 3 pour le premier et à 1 pour le second. Le calcul du ratio est effectué sur la base des comptes consolidés de la société SAS DU CHADEAU établis selon les normes comptables françaises, en intégrant certains ajustements de calculs contractuels. Au 28/02/21, ces ratios étaient respectés.

2. Echancier des dettes financières

Données en K€		Montant	moins d'un an	Plus d'un an Moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des ets de crédit	à plus d'un an à l'origine	9 235	1 454	5 852	1 929
	à un an maximum à l'origine	209	209		
Dettes financières de crédit-bail		4 704	501	1 505	2 698
Intérêts courus sur emprunts		89	89		
2021.02		14 237	2 252	7 358	4 627
2020.02		14 472	2 142	6 223	6 106

Note 16. FOURNISSEURS, AUTRES DETTES D'EXPLOITATION, COMPTES DE REGULARISATION

1. Analyse des dettes d'exploitation

Données en K€	2021.02	2020.02
Fournisseurs et comptes rattachés	3 703	4 120
Dettes sociales	751	751
Dettes fiscales	479	701
Dettes liées aux acquisition d'actifs		
Autres dettes	100	45
Comptes courants divers	108	180
Produits constatés d'avance	89	
Autres dettes et comptes de régularisation	1 527	1 677
Dettes d'exploitation	5 230	5 797

2. Echancier des dettes d'exploitation et comptes de régularisation

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an.

Note 17. CHIFFRE D'AFFAIRES

Données en K€	2021.02	2020.02
Ventes de marchandises	233	1 644
Production vendue de biens	19 587	19 035
Prestations de services	4 927	3 562
Produits des activités annexes	74	62
Rabais, remises et ristournes accordés	(83)	()
Chiffre d'affaires réalisé en France	24 738	24 303
Ventes de marchandises	10	
Production vendue de biens	1	147
Chiffre d'affaires réalisé à l'export	11	147

Note 18. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Données en K€	2021.02	2020.02
Production stockée	391	1 202
Production immobilisée	27	99
Subventions d'exploitation	1	
Tranfert de charges d'exploitation	221	205
Autres produits	4	1
Reprises de provisions et d'amortissements	339	214
Reprises de provisions d'exploitation	66	157
Reprises de provisions / actif circulant	273	58
Autres produits d'exploitation	982	1 722

Note 19. ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS

Données en K€	2021.02	2020.02
Achats de marchandises	(163)	(1 194)
Variation stocks de marchandises	(10)	52
Achat matières premières, fournitures & autres approv.	(10 563)	(10 554)
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	138	267
Achats et variations de stocks	(10 598)	(11 429)

Note 20. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Données en K€	2021.02	2020.02
Achats non stockés de matières et fournitures	(2 480)	(2 384)
Achats d'études et prestations de services	(1 791)	(1 192)
Sous-traitance	(212)	(54)
Locations	(527)	(536)
Entretien	(544)	(581)
Primes d'assurances	(370)	(314)
Personnel détaché et interimaire	(293)	(263)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(759)	(635)
Publicité, publications, relations publiques	(65)	(60)
Transport	(878)	(1 210)
Déplacements, missions et réceptions	(107)	(136)
Frais postaux et frais de télécommunications	(34)	(29)
Frais bancaires	(84)	(71)
Autres charges externes	(631)	(413)
Autres achats et charges externes	(8 775)	(7 878)

Note 21. IMPOTS ET TAXES

Données en K€	2021.02	2020.02
Impôts et taxes sur rémunérations	(34)	(13)
Autres impôts et taxes	(184)	(266)
Impôts et taxes	(218)	(279)

Note 22. CHARGES DE PERSONNEL

1. Charges de personnel

Données en K€	2021.02	2020.02
Rémunérations du personnel	(2 390)	(2 195)
Charges de sécurité sociales et de prévoyance	(1 211)	(863)
Autres charges de personnel	(22)	(87)
Charges de personnel	(3 623)	(3 145)

2. Effectif moyen

En nombre de personnes	2021.02	2020.02
Cadres	14	17
Agents de maîtrise et techniciens	16	11
Employés et ouvriers	43	24
TOTAUX	73	52

Note 23. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION

Données en K€	2021.02	2020.02
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(1 989)	(1 929)
Dot. aux provisions d'exploitation	(159)	(102)
Dot/Prov. engagements de retraite	(29)	(31)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(3)	(206)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(2 181)	(2 268)

Note 24. RESULTAT FINANCIER

Données en K€	2021.02	2020.02
Reprises de provisions à caractère financier	1	
Autres produits financiers	47	41
Produits financiers	48	41
Charges d'intérêts	(218)	(159)
Charges d'intérêts liées au crédit-bail	(150)	(151)
Autres charges financières	(6)	(2)
Dotations aux provisions à caractère financier	(207)	
Charges financières	(581)	(312)
RESULTAT FINANCIER	(533)	(271)

Note 25. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale du Groupe.

Données en K€	2021.02	2020.02
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	28
Produits excep. s/ exercices antérieurs	56	1
Produits de cession d'immobilisations	105	40
Subv. invest. virées au résultat de l'exercice	236	233
Autres produits exceptionnels		368
Produits exceptionnels	399	670
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(8)	(102)
Charges excep. sur exercices antérieurs		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	(2)	(0)
Autres charges exceptionnelles	(1)	
Dotations aux amts et provisions à caractère exceptionnel	(6)	(2)
Charges exceptionnelles	(16)	(104)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	383	566

Les « Autres produits exceptionnels » au 29/02/20 comprennent 309 K€ d'abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune consentis par l'associé minoritaire de la société MMR.

Note 26. IMPOT SUR LES RESULTATS

Les sociétés EO2, CHADEAU et EO2 Auvergne forment un groupe d'intégration fiscale.

1. Ventilation de l'impôt sur les résultats

Données en K€	2021.02	2020.02
Impôts différés	3	21
Impôt sur les bénéfices	(98)	(203)
Impôts sur les résultats	(95)	(182)

2. Preuve de l'impôt

Données en K€	2021.02		2020.02	
	en valeur	en %	en valeur	en %
Résultat net des sociétés intégrées	91		1 287	
Impôt sur les résultats	(95)	51,06%	(182)	14,09%
Résultat net avant impôt	187	100,00%	1 469	100,00%
Impôt théorique au taux en vigueur	(52)	28,00%	(411)	28,00%
Impôts liés aux différences permanentes	(15)	7,99%	(231)	15,76%
Incidence des pertes non activées	(113)	60,30%	(19)	1,29%
Imputation des pertes antérieures	76	-40,59%	601	-40,91%
Effet des différentiels de taux d'impôt	28	-14,74%	(11)	0,72%
Activation d'impôts différés précédemment non activés et désactivation	(19)	10,09%	(111)	7,55%
IMPOT ET TAUX REEL DE L'IMPOT (+)Produit, (-)Charge	(95)	51,06%	(182)	12,41%

Note 27. RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTATS PAR ACTION	2021.02	2020.02
<i>Numérateur (en euros)</i>		
Résultat net part du Groupe	276 938	1 199 400
<i>Dénominateur (en nombre d'actions)</i>		
Nombre moyen d'actions de base	2 368 463	2 355 255
Nombre d'actions potentielles dilutives		242 588
Nombre moyen d'actions dilué	2 368 463	2 597 843
RESULTAT PAR ACTION (en euros)	0,12	0,51
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en euros)	0,12	0,46

Note 28. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe a identifié deux principaux secteurs d'activité :

- *la fabrication, l'achat et la vente de combustibles à base de bois,*
- *la réalisation de services énergétiques (financement, installation de chaudières, livraison de combustibles et maintenance).*

Les activités accessoires du groupe sont incluses dans l'activité principale de fabrication, d'achat et de vente de combustibles à base de bois.

Le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et les actifs immobilisés se ventilent par activités de la manière suivante :

Données en K€	Granulés de bois (combustibles de bois)		Services énergétiques	
	2021.02	2020.02	2021.02	2020.02
Chiffre d'affaires	19 100	20 830	5 648	3 620
Résultat d'exploitation	870	1 221	(532)	(47)
Actifs immobilisés	8 525	9 499	8 426	7 638

Note 29. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

VARIATIONS NETTES (données en K€)	2021.02	2020.02
Variation des stocks	(541)	(1 461)
Variation des avances et acptes versés sur commandes	8	(28)
Variation des clients	(454)	1 158
Variation des créances fiscales et sociales	273	(156)
Variation des autres créances d'exploitation	681	(210)
Variation des charges constatées d'avance	19	(214)
Variation des fournisseurs	(535)	790
Variation des dettes fiscales et sociales	(326)	577
Variation des autres dettes d'exploitation	38	(109)
Variation des produits constatés d'avance	15	
TOTAUX	(819)	348

Note 30. TRESORERIE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

La trésorerie du tableau des flux de trésorerie est constituée des disponibilités desquelles il faut déduire les concours bancaires courants qui figurent au passif du bilan.

Données en K€	2021.02	2020.02
Trésorerie active	11 499	12 473
Concours bancaires (trésorerie passive)	(209)	(39)
Trésorerie nette	11 290	12 434

Note 31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La pandémie de Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes consolidés, le Groupe est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Aucun autre évènement post-clôture n'est à déclarer.

Note 32. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 62 K€ (50 K€ en charges de l'exercice précédent).

Il s'agit exclusivement d'honoraires afférents à la certification des comptes.

Note 33. ENGAGEMENTS HORS BILAN

WEYA s'est engagée, dans le cadre de la délégation de service public conclue le 17/12/2015 pour une durée de 24 ans entre la ville de COSNE SUR LOIRE et le groupement d'entreprise WEYA-VEOLIA, à rester l'actionnaire ou l'associé majoritaire de la société C3L pendant la durée de la délégation de service public.

OSEO et EO2 se sont portés caution solidaire des prêts accordés par la Société générale et le Crédit agricole à RCAC. Le solde restant dû à la clôture par RCAC est de 207 K€.

Dans le cadre du contrat de crédit-bail signé avec la BPI le 15/03/2017 et de la délégation de service, la société C3L s'est engagée :

- à ne pas contracter d'emprunt à moyen ou long terme en dehors d'apports en comptes courants et à ne pas souscrire d'engagement hors bilan ;

- à assurer les installations et l'activité, et à déléguer au profit du crédit bailleur les indemnités liées à ces contrats ;
- à nantir le contrat de crédit-bail en, faveur du crédit bailleur ;
- à effectuer des cessions DAILLY au profit des crédits bailleurs sur les créances de redevances liées aux contrats d'abonnements, de constructions WEYA, d'exploitations WEYA/VEOLIA EAU et de toutes sommes liées à la DSP.

Une garantie à première demande, délivrée par un organisme agréé par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement mentionné à l'article L.612-1 du code monétaire et financier est fournie par le concessionnaire.

Depuis la réception des travaux cette garantie s'élève à 5% du montant du chiffre d'affaires prévisionnel annuel toutes taxes comprises du concessionnaire.

Le financement bancaire de la société CHADEAU d'un montant initial de 7 000 K€ (voir note 14.1) et les financements accordés à sa filiale EO2 AUVERGNE de 2 500 K€ et 3 000 K€ sont soumis à divers engagements spécifiques notamment en terme de souscription d'endettement ou d'octroi de garanties, de réalisation d'investissements ou de croissances externes, de distribution de dividendes, de plafonnement de certaines redevances ainsi qu'en matière de respect de ratios financiers avec clause de remboursement anticipé en cas de défaut.

La société CHADEAU a souscrit deux contrats d'assurance homme clé à hauteur de 4 000 K€.

Les titres de la société EO2 AUVERGNE sont nantis pour 7 744 K€.

Note 34. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rémunération annuelle des deux dirigeants : 321 K€

Engagements pris en cas de rupture de contrat : indemnité d'un montant forfaitaire égal à 24 mois de rémunération brute (part fixe et variable), sauf en cas de faute grave ou de faute lourde.

A la suite de la période d'acquisition des actions gratuites attribuées le 23/10/19 par le conseil d'administration d'EO2, l'attribution définitive des actions gratuites (242 588 actions d'une valeur nominale d'un euro) au profit des deux dirigeants a été constatée.

SA E02

36 avenue Pierre Brossolette

92240 MALAKOFF

Comptes annuels au 28/02/2021

AUDITIS

5 Rue René Char

21000 DIJON

03 80 74 90 50

www.auditis.fr - contact@auditis.fr

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 28/02/2021 12			Exercice N-1 29/02/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	105 136	104 736	400	1 895	1 495-	78.91-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	1 551	1 551		70	70-	100.00-
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	3 781	3 110	671	1 031	360-	34.92-
	Autres immobilisations corporelles	103 349	100 440	2 908	6 552	3 643-	55.61-
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	1 303 517	354 000	949 517	783 177	166 340	21.24	
Créances rattachées à des participations				510-	510	100.00	
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	184 753		184 753	592 274	407 521-	68.81-	
Total II	1 702 086	563 837	1 138 249	1 384 489	246 240-	17.79-	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	19 263		19 263	522	18 741	NS
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	203 742	1 288	202 454	363 555	161 101-	44.31-
	Autres créances	4 095 103	109 752	3 985 350	4 206 398	221 047-	5.26-
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	6 355 540		6 355 540	6 688 655	333 116-	4.98-	
Charges constatées d'avance (3)	59 888		59 888	53 504	6 385	11.93	
Total III	10 733 535	111 041	10 622 494	11 312 634	690 139-	6.10-	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	12 435 621	674 877	11 760 743	12 697 123	936 379-	7.37-	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

184 753

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 28/02/2021 12	Exercice N-1 29/02/2020 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 551 209) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	2 551 209 7 153 530	2 425 875 7 461 802	125 334 308 273-	5,17 4,13-
	Réserves				
	Réserve légale	263 171	263 171		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 488 326		1 488 326	
	Report à nouveau		4 333 662-	4 333 662	100,00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	277 383-	6 064 576	6 341 959-	104,57-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	11 178 853	11 881 762	702 909-	5,92-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	97 000 0	62 042	97 000 62 042-	100,00-
	Total III	97 000	62 042	34 958	56,35
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	8 538	16 208	7 670-	47,32-
	Emprunts et dettes financières diverses				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
	Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	190 124	161 943	28 181	17,40	
Dettes fiscales et sociales	286 228	575 167	288 939-	50,24-	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	484 890	753 318	268 428-	35,63-
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	11 760 743	12 697 123	936 379-	7,37-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

484 890

753 318

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 28/02/2021 12			Exercice N-1 29/02/2020 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	290 603		290 603	257 039	33 565	13.06
Chiffre d'affaires NET	290 603		290 603	257 039	33 565	13.06
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			174 562	21 096	153 466	727.45
Autres produits			632	37	595	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			465 798	278 172	187 626	67.45
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises				60	60-	100.00-
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			384 001	334 976	49 025	14.64
Impôts, taxes et versements assimilés			16 865	3 422	13 443	392.83
Salaires et traitements			369 058	521 897	152 839-	29.29-
Charges sociales			358 107	254 178	103 929	40.89
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 569	8 357	2 788-	33.36-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 288		1 288	
Dotations aux provisions				62 042	62 042-	100.00-
Autres charges			4 861	658	4 203	639.06
Total des Charges d'exploitation (II)			1 139 749	1 185 589	45 840-	3.87-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			673 951-	907 416-	233 465	25.73
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		
	28/02/2021	12	29/02/2020	12	
			Ecart N / N-1		
			Euros	%	
Produits financiers					
Produits financiers de participations (3)					
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)					
Autres intérêts et produits assimilés (3)	9 796		9 145	650	7.11
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	510			510	
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total V	10 306		9 145	1 160	12.69
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	210 752			210 752	
Intérêts et charges assimilées (4)					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total VI	210 752			210 752	
2. Résultat financier (V-VI)	200 447-		9 145	209 592-	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	874 398-		898 271-	23 874	2.66
Produits exceptionnels					
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	556			556	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	54 613		7 022 339	6 967 726-	99.22-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges					
Total VII	55 169		7 022 339	6 967 170-	99.21-
Charges exceptionnelles					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	353		1 080	728-	67.36-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	33 028		654 736	621 708-	94.96-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Total VIII	33 380		655 816	622 436-	94.91-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	21 789		6 366 523	6 344 734-	99.66-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)	575 226-		596 324-	21 098	3.54
Total des produits (I+III+V+VII)	531 273		7 309 656	6 778 384-	92.73-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	808 655		1 245 080	436 425-	35.05-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	277 383-		6 064 576	6 341 959-	104.57-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

AUDITIS

SA EO2

36 avenue Pierre Brossolette

92240 MALAKOFF

ANNEXE DU 01/03/2020 AU 28/02/2021

AUDITIS
5 Rue René Char

21000 DIJON
03 80 74 90 50

ANNEXE

Exercice du 01/03/2020 au 28/02/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 11 760 743.29 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 290 603.49 Euros et dégageant un déficit de 277 382.52- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/03/2020 au 28/02/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

OPERATION SUR LE CAPITAL SOCIAL :

Augmentation de capital

A la suite de la période d'acquisition des actions gratuites attribuées le 23 octobre 2019 par le conseil d'administration, l'attribution définitive des actions gratuites (242 588 actions) au profit de leur bénéficiaires a été constatée et l'augmentation de capital, par incorporation de réserve correspondante a été réalisée.

M. Grégoire DETRAUX acquiert 121 294 actions gratuites d'une valeur nominale d'un euro

M. Guillaume POIZAT acquiert 121 294 actions gratuites d'une valeur nominale d'un euro

En conséquence le capital social est augmenté de 242 588 € par incorporation de réserves.

Réduction de capital :

Le conseil d'administration du 28 octobre 2020 constate la réalisation définitive de la réduction de capital décidée par l'AGE du 23 juillet 2019.

Le capital est réduit de 117 254 € par annulation des titres auto détenus par la société dans le cadre d'un plan de rachats d'actions. L'écart entre la valeur de rachat des titres auto détenus et leur valeur nominale a été prélevé sur la prime d'émission pour un montant de 308 272,50 €.

En conséquence de ces opérations sur le capital social de la société, le capital social de la société après ces opérations s'élève à 2 551 209 € réparti en 2 551 209 actions d'une valeur nominale de 1 €.

CROISSANCE EXTERNE :

La société a participé au rachat de la société SVM via la création d'une holding intermédiaire NEW SVM dans laquelle EO2 a pris une participation à hauteur de 51% via la détention de 171 850 actions d'une valeur nominale de 1 €.

La société SVM permet au groupe de compléter son offre dans le domaine des services énergétiques.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2020 au 28/02/2021

Conséquences de l'événement Covid-19 :

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), de règlement ANC 2014-03 et suivants et de toute autre réglementation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/03/2020 au 28/02/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	45 980		
TOTAL	45 980		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	105 136		
TOTAL	105 136		
Terrains	1 551		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 781		
Installations générales agencements aménagements divers	10 487		
Matériel de transport	48 359		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	44 503		
TOTAL	108 680		
Autres participations	1 133 177		170 850
Prêts, autres immobilisations financières	592 274		789 265
TOTAL	1 725 450		960 115
TOTAL GENERAL	1 985 246		960 115

	TOTAL	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	45 980				
TOTAL	45 980				
Autres immobilisations incorporelles				105 136	
Terrains				1 551	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				3 781	
Installations générales agencements aménagements divers				10 487	
Matériel de transport				48 359	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				44 503	
TOTAL				108 680	
Autres participations			510	1 303 517	
Prêts, autres immobilisations financières			1 196 786	184 753	
TOTAL			1 197 296	1 488 270	
TOTAL GENERAL			1 243 276	1 702 086	

Les immobilisations financières sont valorisées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'utilité est inférieure au prix d'achat.

L'acquisition d'autres participations correspond à la prise de participation dans la société NEW SVM.

La prise de participation de la société NEW SVM a eu lieu en mai 2020 pour 170 850 euros. EO2 détient directement 51% de la société NEW SVM au 28/02/2021.

Les prêts et autres immobilisations financières comprennent une cession à hauteur de 425 526,50 € correspondant à l'annulation des titres auto détenus par réduction du capital.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2020 au 28/02/2021

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	45 980		45 980	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	103 241	1 495		104 736
Terrains	1 480	70		1 551
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 750	360		3 110
Installations générales agencements aménagements divers	8 852	959		9 811
Matériel de transport	47 714	645		48 359
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	40 231	2 040		42 271
TOTAL	101 027	4 074		105 101
TOTAL GENERAL	250 247	5 569	45 980	209 837

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 495				
Terrains	70				
Instal.techniques matériel outillage indus.	360				
Instal.générales agenc.aménag.divers	959				
Matériel de transport	645				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 040				
TOTAL	4 074				
TOTAL GENERAL	5 569				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	62 042	97 000	62 042		97 000
TOTAL	62 042	97 000	62 042		97 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	350 000	4 000			354 000
Sur autres immobilisations financières	510		510		
Sur comptes clients	93 787	1 288	93 787		1 288
Autres provisions pour dépréciation		109 752	0		109 752
TOTAL	444 297	115 040	94 297		465 041
TOTAL GENERAL	506 340	212 040	156 339		562 041
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		1 288	155 830		
financières		210 752	510		

Une provision pour risque de 62 042€ avait été comptabilisée dans le cadre du plan d'attribution d'action gratuite voté par le conseil d'administration du 23/10/2019. Le plan d'attribution portait sur 242 588 actions à la valeur nominale au cours de la clôture de 3.59 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2020 au 28/02/2021

La provision de 62 042 € correspondaient à la quote part de contributions patronales spécifiques sur cette attribution acquise à la clôture du précédent exercice. Les actions gratuites ayant été définitivement acquises par leurs bénéficiaires au cours de l'exercice, la contribution patronale spécifique a été réglée par la société et la provision a été reprise.

La dotation de provision de 97 000 € correspond à une demande bancaire au titre de l'engagement de caution pris par EO2 dans le cadre d'un emprunt contracté par le SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE en vue de l'acquisition d'un bien immobilier. La société EO2 avait accordé cette caution alors qu'elle était associée de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE. Cette provision a été constituée à la suite de la mise en redressement judiciaire de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE en date du 16/10/2020 qui a généré une demande de substitution en tant que caution au paiement des échéances de l'emprunt. Cette demande de substitution est contestée par la société EO2 dans le mesure où le protocole de cession des titres de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE par lequel EO2 a cédé sa participation dans la SCI portait l'engagement de l'acquéreur d'obtenir la main levée de la caution d'EO2.

Les titres de la société MMR d'une valeur de 350 000 € font l'objet d'une dépréciation à 100% de la valeur des titres. Cette dépréciation a été comptabilisée pour tenir compte de la dégradation de la situation financière de l'entreprise.

Les créances et dettes commerciales détenues sur la société MMR ont été reclassées en compte courant au cours de l'exercice pour aboutir une créance nette d'un montant de 109 752 €, créance qui a été intégralement dépréciée. La créance client ayant été transférée en compte courant, la dépréciation de cette créance à hauteur de 93 787 € a été intégralement reprise.

La participation dans la société RCAC d'une valeur de 4 000 € a été intégralement dépréciée pour tenir compte du risque d'absence de valeur vénale des titres à moyen terme. Les perspectives financières de cette société laissent à penser sa capacité à rembourser son endettement bancaire et intragroupe mais sans création de valeur supplémentaire.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2020 au 28/02/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	184 753	172 019	12 734
Clients douteux ou litigieux	1 358	1 358	
Autres créances clients	202 384	202 384	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 322	6 322	
Impôts sur les bénéficiaires	102 689	102 689	
Taxe sur la valeur ajoutée	136 147	136 147	
Groupe et associés	3 826 964	3 826 964	
Débiteurs divers	22 980	22 980	
Charges constatées d'avance	59 888	59 888	
TOTAL	4 543 486	4 530 752	12 734

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	8 538	8 538		
Fournisseurs et comptes rattachés	190 124	190 124		
Personnel et comptes rattachés	124 854	124 854		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	119 337	119 337		
Taxe sur la valeur ajoutée	36 460	36 460		
Autres impôts taxes et assimilés	5 577	5 577		
TOTAL	484 890	484 890		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions / parts sociales	1.0000	2 425 875	242 588	117 254	2 551 209

Les actions créées et remboursées sur l'exercice correspondent aux opérations d'augmentation de capital suite à attribution d'actions gratuites et de réduction de capital suite à annulation d'actions auto détenues

Au 28/02/2021, 13 206 actions sont auto détenues par la société EO2 pour une valeur totale de 72 554 euros.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2020 au 28/02/2021

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- logiciels informatiques de	1 à 3 ans
- brevets	7 ans
- agencements, aménagements des terrains de	6 à 12 ans
- constructions de	10 à 20 ans
- agencement des constructions	12 ans
- matériel et outillage industriel	5 ans
- agencements, aménagements, installations de	3 à 10 ans
- matériel de transport	3 à 5 ans
- matériel de bureau et informatique de	3 à 10 ans
- mobilier de	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2020 au 28/02/2021

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	196 864
Disponibilités	20 073
Total	216 937

Détail des produits à recevoir

	Montant
INTERETS COURUS CAT	20 074
INTERETS COURUS CC WEYA	1 722
INTERETS COURUS CC RCAC	2 233
FAE WEYA	31 063
FAE EO2 AUVERGNE	158 900
FAE DIVERSES	6 900
Total	220 892

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 418
Dettes fiscales et sociales	164 715
Total	234 133

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	59 888
Total	59 888

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	11 881 762
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	11 881 762
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	11 881 762
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	425 526-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	11 456 236
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	425 526-
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	425 526-

ANNEXE

Exercice du 01/03/2020 au 28/02/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Rémunération des dirigeants**

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	4
Total	4

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	874 398-	
Résultat exceptionnel (hors participation)	21 789	
Résultat comptable (hors participation)	277 383-	

La société E02 est intégrée fiscalement avec les sociétés E02 AUVERGNE et DU CHADEAU . E02, en tant que société mère, conserve les économies liées à l'intégration fiscale. Au titre de l'exercice, cette économie s'élève à 575 226€.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		6 510 317
SAS DU CHADEAU Caution solidaire / emprunt	6 117 190	
E02 Auvergne caution solidaire BPIF et B Popu	329 451	
RCAC caution solidaire 30% sur emprunt 600000	63 676	
Total (1)		6 510 317
(1) Dont concernant les filiales		6 843 498

Maintien de l'actionariat dans la société NEW SVM pendant toute la durée de l'emprunt contracté auprès de la BP AURA d'un montant de 1 220 000 € destiné au rachat des 2 500 titres de la société SVM.

Engagements reçus

NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/03/2020 au 28/02/2021

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le montant de l'engagement pour retraite s'élève à 29 391€ au 31/12/2020.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	9 180
35 à 44 ans	21 à 30 ans	20 210
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		29 390

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- taux de rotation faible
- taux d'actualisation 0.42 %

ANNEXE

Exercice du 01/03/2020 au 28/02/2021

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Déficits reportables antérieurs à l'intégration fiscale : 1 148 197€.

Déficits reportables issus de l'intégration fiscale : 1 993 173 €.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

La société EO2 est la société mère d'un groupe qui présente des comptes consolidés



Audit & Strategy

EO2

**Société anonyme au capital de 2.551.209 Euros
36 avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF
493 169 932 RCS NANTERRE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2021

Meaux

15 rue de la bonne rencontre
77860 QUINCY VOISINS
RCS MEAUX 453 196 263 00025
Tél : 01.70.61.00.80 / Fax : 01.70.61.00.81

Moustiers Sainte Marie

Rue Olerys – BP 4
04360 MOUSTIERS SAINTE MARIE
RCS MANOSQUE 453 196 263 00041
Tél : 04.92.74.66.09 / Fax : 04.92.74.63.00

AUDIT & STRATEGY FINANCE MANAGEMENT

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris et de Marseille et de commissariat aux comptes inscrite à la compagnie régionale de Paris.
Sarl au capital de 602.000 € / TVA FR38 453 196 263

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EO2 relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 28 février 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 28 février 2021 est de 950 k€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans les notes « Titres immobilisés », « Etat des immobilisations » et « Etat des provisions » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financières et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

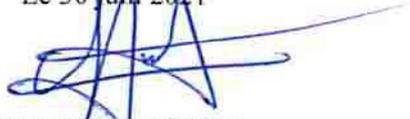
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quincy-Voisins
Le 30 juin 2021



Franck CHARTON
AUDIT & STRATEGY
FINANCE MANAGEMENT
Société de Commissariat aux Comptes

EO2

**Société anonyme au capital de 2.551.209 €uros
36 avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF
493 169 932 RCS NANTERRE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2021

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EO2 relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 28 février 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 28 février 2021 s'établit à 897 k€, ont fait l'objet de tests de dépréciation comme indiqué dans la note 4 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 4 « Ecarts d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Quincy-Voisins

Le 30 juin 2021

Franck CHARTON
AUDIT & STRATEGY
FINANCE MANAGEMENT
Société de commissariat aux comptes

EO2
Société Anonyme
au capital de 2 551 209 Euros
Siège social : 36, Avenue Pierre Brossolette
92240 MALAKOFF

493 169 932 RCS NANTERRE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A MALAKOFF,

Guillaume POIZAT,
Président Directeur Général

EO2
Société Anonyme
au capital de 2 551 209 Euros
Siège social : 36, Avenue Pierre Brossolette
92240 MALAKOFF

493 169 932 RCS NANTERRE

<p>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 JUILLET 2021</p>

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale mixte, à l'effet de vous demander, à titre ordinaire, d'approuver les comptes de l'exercice clos le 28 février 2021, et à titre extraordinaire, d'élargir l'objet social, de renouveler différentes délégations de compétences en matière d'augmentation de capital à consentir au Conseil d'administration, conformément aux dispositions de la loi et aux statuts de votre société.

1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020/2021 ET LES ACTIVITES DU GROUPE :

A. Pôle Granulés Bois

a. Production de granulés bois : une activité résiliente

Poursuite de la croissance du parc de matériel de chauffage : Les activités granulation bois restent portées par un marché en forte croissance qui se matérialise par une croissance à deux chiffres des installations de chauffage aux granulés bois par rapport au parc installé.

Sur un marché qui reste en forte croissance, l'entreprise ne juge pas inquiétant à ce stade ce phénomène lié d'une part à des températures élevées pendant la saison de chauffe et à l'arrivée de nouveaux sites de production. La période crise du COVID n'a pas eu d'impact particulier sur la société durant l'exercice.

b. Des perspectives favorables

La volonté politique de promouvoir les énergies renouvelables dont le bois paraît stable. Aussi le marché devrait rester porteur.

c. Risques

EO2 qui est positionnée sur un segment de qualité autour de distributeurs professionnels spécialisés doit surveiller l'évolution des prises de parts de marché de la GSB/GSA et l'arrivée de grands acteurs issus des énergies fossiles.

L'ouverture de nouveaux sites de production de granulés bois notamment dans la région Auvergne Rhône Alpes pourrait ponctuellement avoir un effet déstabilisateur.

EO2 maintient son souhait de diversifier ses activités afin de ne pas être dépendant d'un mono produit. Cette stratégie a été ralentie par la crise du Covid.

Si MMR semble confirmer l'amélioration de son exploitation. EO2 se confronte au non-respect par son partenaire des accords juridiques contractuels. Cette situation fait peser un risque d'appel à caution des banques sur EO2, lequel a dû être provisionné dans les comptes, pour un montant de 97 500 €. Cette situation entraîne également une situation de blocage du développement de la société MMR. EO2 a confié le dossier à ses services juridiques.

B. Pôle services énergétiques

EO2 a amorcé en Juin 2020 une stratégie de diversification autour des services énergétiques notamment en prenant une participation majoritaire (51%) dans la société SVM, spécialisée dans l'installation, l'entretien et la maintenance de chaudières individuelles gaz.

La stratégie portée par EO2 ou des sociétés partenaires consiste à apporter autour d'un projet de transition énergétique l'ensemble du panel de solutions permettant de faciliter le changement. L'analyse qui sous-tend ce développement est que ce marché qui va connaître un fort développement est perçu comme complexe, et qu'il convient donc de le simplifier en apportant une approche globale.

EO2 ne pouvant porter l'ensemble, le parti pris est de fédérer autour par la création d'un écosystème projets portés par des entrepreneurs.



Le pôle étude et le financement sont portés par EO2,
SVM porte les activités d'exploitation,
WEYA porte les activités travaux.

L'ensemble du pôle services énergétique a été impactée par la crise du Covid.

C. Pôle étude d'EO2

Le pôle étude d'EO2 poursuit sa structuration, laquelle a cependant été ralentie par la crise du Covid.

Les études / audit connaissent une évolution encourageante dans un contexte réglementaire qui favorise la transition énergétique.

EO2 doit multiplier ses canaux de distribution pour abaisser sa dépendance commerciale.

D. WEYA

a. Des retards de travaux

Plusieurs chantiers ont connu des retards entraînant des dysfonctionnements internes et des retards de facturation alors même que les charges fixes se maintenaient. Ces décalages sont intervenus alors même que le carnet de commandes de la société manquait de consistance.

Cette situation économique a conduit la société à se séparer de son Dirigeant.

b. Perspectives

La nouvelle direction souhaite redonner un élan commercial à la société WEYA autour de son savoir-faire historique tout en développant un chiffre d'affaires plus récurrent. Le développement passe également par la mise en place d'une force commerciale mutualisée entre les sociétés du Groupe.

c. Risques

Nous envisageons un retour à une situation satisfaisante sous 24 mois.

D. SVM également impactée par la crise du Covid

a. Faits marquants

SVM a également été fortement affecté par la crise du Covid. SVM qui facture des services d'entretien et de dépannage a connu sur cet exercice une très forte croissance de ces dépannages et entretien qui n'avaient pu être réalisées à l'occasion du confinement de mars Avril 2020.

A cette situation à caractère exceptionnel s'ajoute les coûts de reprise et notamment les doublons de direction dans le cadre de la passation entre l'ancien et le nouveau dirigeant.

b. Perspectives

Le caractère exceptionnel de la crise du Covid nous laisse espérer un retour rapide à une situation normalisée.

c. Risques

Nous envisageons un retour à une situation satisfaisante sous 12 mois.

2. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE EO2 ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

A. Activité

Au cours de cet exercice, l'activité s'est poursuivie normalement pour l'activité du pôle granulés bois malgré une désorganisation de la production au printemps lors du 1^{er} confinement lié à la crise COVID-19. L'activité du pôle services énergétiques a été partiellement perturbée par une désorganisation et un décalage de planning dans les chantiers au cours au printemps lors du 1^{er} confinement lié à la crise sanitaire.

La Société a procédé à une opération de croissance externe par l'acquisition indirecte de 51% des titres de la SAS SERVICES VENTILATION MAINTENANCE, par sigle S V M, au capital de 40 000 euros, ayant siège Paris Nord II, Business Park, 165, Rue de la Belle Étoile, Bât. 4 à 95700 ROISSY-EN-FRANCE. Cette acquisition a été réalisée via la création d'une holding intermédiaire NEW SVM, détenue initialement par EO2 (actionnaire principal à 51%), HITZA HITZ (34%) et JOCS (15%). Après la clôture de l'exercice

clos au 28 février 2021, NEW SVM a racheté les titres de JOCS et les a annulés par réduction du capital. En conséquence de cette opération, EO2 détient 60% de NEW SVM et HITZA HITZ 40%.

Cette Société à associée unique a pour objet l'entretien et l'installation de tous systèmes de ventilation, chauffage et climatisation.

Cette opération s'est déroulée par le truchement d'une société holding nouvellement constituée, la SAS NEW SVM, laquelle est l'associée unique de S V M et en est la Présidente. M. Guillaume BUREAU est le Directeur général de la SAS S V M.

La SA EO2 a donc également participé à la constitution de la SAS NEW SVM, société holding au capital de 284 750 euros, ayant siège 36, Avenue Pierre Brossolette à 92240 MALAKOFF.

La transaction a fait l'objet d'un montage de type LBO avec la mise en place d'une dette bancaire portée par BPAURA, partenaire historique du Groupe. Le management complète le tour de table. Cette acquisition concrétise le souhait d'EO2 de renouer avec un développement plus rapide au travers d'une stratégie d'acquisition sur le secteur des services énergétiques. Cette stratégie s'appuie sur les marges de manœuvre financières permises par l'opération d'OBO réalisée sur EO2 Auvergne en août 2019.

D'un point de vue stratégique, le Groupe EO2 confirme son souhait d'identifier des activités récurrentes et de diversifier ses activités pour abaisser sa dépendance au climat et à un mono produit. A moyen terme, cette stratégie devrait permettre d'améliorer les performances financières du Groupe à la faveur de l'atteinte d'une taille critique et des synergies induites.

Cette acquisition s'inscrit dans le projet du Groupe de contrebalancer les activités de granulation bois avec celles liées aux services énergétiques. Il s'agit, à une échéance de 3 ans, de porter à 20 millions d'euros le chiffre d'affaires des activités dans les services énergétiques.

Pour mener à bien cette stratégie, le Groupe EO2 sollicite ses réseaux pour rechercher des cibles dans le domaine de l'entretien et la maintenance dans l'énergie d'une taille comprise entre 1 et 10 millions d'euros en privilégiant les régions Ile de France, Auvergne Rhône Alpes et Sud.

B. Activité en matière de recherche et développement

L'entreprise n'a pas développé d'activité en matière de recherche et développement durant l'exercice 2020/2021.

C. Évolution du titre sur le marché Euronext Growth

Au titre de l'exercice écoulé, 2 011 670 titres ont été échangés.
Le titre cotait 3,59 € le 28 février 2020 et 5,62 € le 26 février 2021.

D. Principaux risques

EO2 attire l'attention du lecteur sur les facteurs de risque susceptibles d'affecter ses activités :

- Baisse des ventes de matériel de chauffage aux granulés bois,
- Dégradation de la situation économique engendrant la fragilisation de ses clients,
- Répétition d'hivers anormalement chauds,
- Augmentation incontrôlée et durable du prix de la matière première,
- Chute du prix des énergies fossiles,
- Réduction de la pression sociétale en faveur des énergies renouvelables,
- Augmentation significative de la concurrence de producteurs étrangers,
- Développement de nouveaux sites de production de granulés bois sur un même gisement,

- Modification des règles fiscales,
- Risque de remboursement anticipée de la dette de 7 M€ en cas de non-respect des covenants et divers engagements ;
- Apparition de nouvelles technologies permettant une meilleure valorisation du bois et de ses connexes,
- Risque de sensibilité des hypothèses : d'une manière générale, toutes les hypothèses présentées sont celles d'une société en développement sur un marché en constitution. Les hypothèses présentées peuvent donc être amenées à varier sensiblement,
- Risques liés à l'émergence d'une nouvelle activité de bureau d'études.

E. Prévention des risques technologiques

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce, nous vous donnons ci-après les informations sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, sur la couverture responsabilité civile de la société et sur les moyens prévus pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique.

La filiale de production, EO2 Auvergne, a mis en place les dispositifs suivants :

Le site est soumis au régime de l'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement : à ce titre, la protection des risques technologiques sur EO2 Auvergne est de grande qualité. Des contrôles réalisés pour la DREAL ont lieu fréquemment afin de contrôler le respect de la réglementation.

S'agissant de la prévention des incendies : la société est équipée de matériel de protection sur les bâtiments, d'équipements en réseau incendie armé (soit 2 lances croisées dans chaque bâtiment) et d'extincteurs, et d'équipements en détection. En outre, des outils de contrôle de l'humidité au cours du séchage permettent de supprimer les points chauds afin d'éviter tout embrasement.

Pour les intrusions, le site est clôturé, éclairé sous vidéosurveillance. Les accès sont contrôlés.

La société EO2 et ses principales filiales sont aujourd'hui couvertes par les assurances suivantes :

- Responsabilité civile exploitation.
- Responsabilité civile après livraison/après réception.
- Responsabilité des dirigeants.
- Dommages aux biens corporels, incorporels et aux bâtiments.
- Assurance multirisques industriels, couvrant les éléments décrits ci-après : Protection des incendies, foudre et explosion et événements assimilés, attentats et actes de terrorisme, tempête-grêle-neige, action de l'eau-gel, actes de vandalisme et de sabotage, accidents aux appareils électriques et garanties et annexes, bris machine, bris des matériels informatiques, vol, autres dommages matériels, pertes d'exploitation.
- Assurance-crédit client.
- Frais de réhabilitation d'image et frais de prévention.

F. Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice

La société EO2 a pris une participation minoritaire dans la société GREENTA en participant à une augmentation de capital de cette société nouvellement créée en avril 2021. GREENTA a pour objectif de devenir un acteur commercial des activités énergétiques et devrait jouer un rôle d'apporteur d'affaires pour les sociétés opérationnelles du groupe EO2.

G. Évolution prévisible et perspectives d'avenir du Groupe

Le groupe poursuit le renforcement de son développement, en étudiant toute opportunité d'acquisition externe, le cas échéant en vue de diversifier son activité dans le secteur de l'énergie.

H. Conséquences de la crise liée à la COVID-19

Les comptes sociaux et consolidés du groupe ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation. La crise sanitaire liée à la COVID-19 a commencé à affecter l'activité au 1^{er} trimestre de l'exercice 2020/2021, mais le groupe ne s'attend pas à un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats. La visibilité à moyen et long terme est cependant affectée, la crise se poursuivant à la date de clôture des comptes consolidés au 28 février 2021.

Compte-tenu du caractère pérenne de l'épidémie et malgré les mesures prises par le gouvernement depuis un an pour aider les entreprises, le groupe n'est pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel à moyen et long terme. A la date d'arrêté des comptes consolidés 2020/2021, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.

3. PRISE DE PARTICIPATIONS – CESSIION DE PARTICIPATIONS

La société a pris, au cours de l'exercice, une participation au capital de la SAS NEW SVM, Société par actions simplifiée au capital de 284 750 €, ayant siège 36, Avenue Pierre Brossolette à 92240 MALAKOFF, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 883 456 493, pour un montant de cent soixante-dix mille huit cent cinquante euros (170 850 €).

4. ACTIVITE DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES, EN 2020-2021

- SA WEYA :

Capital détenu : 54,39 %
Exercice clos le 28-02-2021 :
→ Chiffre d'affaires net hors taxes : 2 976 037 €
→ Résultat : - 273 417,84 €

- SAS DU CHADEAU :

Capital détenu : 100 %
Exercice clos le 28-02-2021 :
→ Chiffre d'affaires net hors taxes : 0 €
→ Résultat : 926 179,25 €

- SAS EO2 AUVERGNE :

Capital détenu : 100 % (indirectement)
Exercice clos le 28-02-2021 :
→ Chiffre d'affaires net hors taxes : 19 079 444 €
→ Résultat : 1 593 218,33 €

- SAS NEW SVM :

Capital détenu : 100 %
Exercice clos le 28-02-2021 :
→ Chiffre d'affaires net hors taxes : 0 €
→ Résultat : - 39 054 €

- SAS SERVICES VENTILATION MAINTENANCE :

Capital détenu : 100 % (indirectement)

Exercice clos le 28-02-2021 :

→ Chiffre d'affaires net hors taxes : 1 734 295 €

→ Résultat : - 198 307,19 €

5. ANALYSE DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

Il ressort les chiffres suivants des comptes de l'exercice clos le 28 février 2021, en comparaison avec ceux de 2019-2020 :

Nous avons enregistré au cours de l'exercice, un chiffre d'affaires hors TVA de 290 603 € contre 257 039 € en 2019-2020, en hausse de 13,1 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 465 798 € contre 278 172 €, en hausse de 67,5 %.

Les charges d'exploitation représentent 1 139 749 € contre 1 185 589 €.

- * les charges externes, hors sous-traitance, totalisent 356 323 € contre 322 661 €.
- * les charges de personnel représentent 727 165 € contre 776 074€.
- * la dotation aux amortissements s'élève à 5 569 € contre 8 357 €.
- * la dotation aux provisions s'élève à 1 288 € contre 62 042 €.

Le résultat d'exploitation ressort négatif à 673 951 € contre un résultat négatif de 907 416 €.

Les produits financiers s'élèvent à 10 306 € contre 9 145 € et les charges financières à 210 752 € contre 0 €.

Quant au résultat exceptionnel, il ressort positif à 21 789 € contre 6 366 523 €.

Après comptabilisation d'un produit d'intégration fiscale de 561 647 €, l'exercice se solde par une perte nette comptable de 277 382,52 € contre un bénéfice de 6 064 576,04 € au 29 février 2020.

L'application des articles 223 quater et 39-4 du CGI d'une part, et des articles 223 quinquies et 9-5 du CGI d'autre part, n'a entraîné aucune réintégration dans les bénéfices.

Au 28 février 2021, le bilan de la société se totalise à 11 760 743 € contre 12 697 123 € en 2020. Sa structure financière est équilibrée, les capitaux propres couvrant l'actif immobilisé net.

Il a été réalisé des investissements, pour un montant global de 193 721 €, correspondant à :

- des immobilisations financières pour 170 850 €, correspondant à la prise de participation au capital de la SAS NEW SVM,

- des autres immobilisations financières pour 22 871 €.

6. AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de proposer aux actionnaires d'imputer la perte de l'exercice 2020-2021, à savoir 277 382,52 €, sur le compte « autres réserves ».

Nous vous rappelons, comme le prescrit la loi, qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.



7. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

8. ACTIONNARIAT SALARIE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice écoulé, soit le 28 février 2021.

A la clôture de l'exercice, la participation au capital des salariés était nulle.

Au dernier jour de l'exercice, la Société n'avait pas mis en place de plan d'épargne d'entreprise (PEE). Ainsi, aucune action n'était détenue par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 443-1 à L. 443-9 du Code du travail.

9. SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il est précisé que les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes n'arrivent pas à expiration cette année.

10. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Les conventions antérieurement autorisées ont continué de produire leurs effets tel que relaté dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

En outre, trois nouvelles conventions, visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, ont été conclues au cours de l'exercice clos.

- 1- Convention de trésorerie avec la SAS NEW SVM
- Personne concernée : Monsieur Guillaume POIZAT

Conditions : avances de trésorerie de façon permanente et systématique, rémunérées au taux de référence EURIBOR 3 mois, sans pouvoir être inférieur à 0 % ni supérieur au taux maximum des intérêts fiscalement déductibles. La convention est proposée à durée indéterminée, à compter du 1^{er} février 2021.

Cette convention a été signée le 1^{er} février 2021 sans autorisation préalable du conseil d'administration de manière à organiser rapidement la restructuration capitalistique de la société dans le cadre de la sortie d'un actionnaire.

Elle permet la facilitation de la circulation de la trésorerie en fonction des besoins des parties.

- 2- Convention de refacturation de frais avec la SAS GREENTA
- Personnes concernées : Messieurs Grégoire DETRAUX et Guillaume POIZAT

Conditions : refacturation à l'euro l'euro par la société SA EO2 à la société SAS GREENTA des frais (mise à disposition de matériel, locaux et de personnel) exposés par la société SA EO2 pour le compte de cette dernière.

Cette convention intervient dans un contexte de prise de participation minoritaire de la société EO2 dans la société GREENTA via une augmentation de capital à venir dans le courant du mois de juin.

Elle vise à soutenir le démarrage opérationnel de la société qui développe une activité génératrice d'apport d'affaires aux sociétés opérationnelles du groupe EO2.

3- Abandon de droit préférentiel de souscription au profit de la SAS HITZA HITZ

Conditions : dans le cadre de l'acquisition de la SAS SERVICES VENTILATION MAINTENANCE, une société holding, la SAS NEW SVM, a été constituée par la SA EO2. L'acquisition a impliqué une augmentation de capital de la SAS NEW SVM avec entrée au capital des sociétés HITZA HITZ et JOCS et nécessairement abandon du droit de souscription à titre préférentiel détenu par la SA EO2 à cette occasion. Compte tenu de la composition du capital social de la SAS HITZA HITZ, cet abandon du droit préférentiel de souscription constitue une convention réglementée.

Cette convention est intervenue le 25 mai 2020 sans autorisation préalable du conseil d'administration afin de permettre le partage de la détention capitalistique de cette holding intermédiaire nouvellement créée avec les sociétés JOCS et HITZA HITZ. L'autorisation du conseil d'administration n'a pu être sollicitée préalablement du fait des délais courts de closing de la vente.

Votre Commissaire aux comptes en fait état dans son rapport spécial.

11. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes doivent mentionner, au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2016, pour les fournisseurs et pour les clients, le nombre et le montant total des factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Le tableau regroupant ces informations figure en annexe.

12. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

A. Périmètre de consolidation

Pour cet exercice, les comptes consolidés intègrent les sociétés suivantes :

Raison sociale	Intérêt		Contrôle		Siège social	Siren
	2021.02	2020.02	2021.02	2020.02		
EO2	Société mère				36, Avenue Pierre Brossolette à 92 240 MALAKOFF	493 169 932
EO2 AUVERGNE	100	100	100	100	ZAC du Chateau à 63470 SAINT-GERMAIN-PRES-HERMENT	500 300 306
M.M.R.	50	50	50	50	Route de la Mer à 14550 BLAINVILLE-SUR-ORNE	484 764 329
RESEAU DE CHALEUR D'ARDES SUR COUZE	63,51	63,51	100	100	714, Route d'Apchat à 63420 ARDES	791 800 733
TRANSLOC SERVICES	50,99	50,99	50,99	50,99	ZAC du Chateau à 63470 SAINT-GERMAIN-PRES-HERMENT	438 812 323
WEYA	54,39	54,39	54,39	54,39	36, Avenue Pierre Brossolette à 92 240 MALAKOFF	511 315 046
C3L	43,51	43,51	80	80	Rue du Colonel Rabier à 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE	824 094 163

SAS DU CHADEAU	100	100	100	100	ZAC du Chateau à 63470 SAINT-GERMAIN-PRES-HERMENT	848 436 804
NEW SVM	60		60		36, Avenue Pierre Brossolette à 92 240 MALAKOFF	883 456 493
SERVICES VENTILATION MAINTENANCE	60		60		Paris Nord II Business Park, 165, Rue de la Belle Etoile, Bâtiment 4 à 95700 ROISSY-EN-FRANCE	339 669 509

Attention : la SARL MMR n'est pas intégrée. Elle fait uniquement l'objet d'une mise en équivalence.

B. Exposé sur les comptes consolidés

Les comptes consolidés de la Société EO2 sont établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 à L. 233-28 et R. 233-3 à R. 233-16 du Code de commerce et du règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999.

Pour cet exercice, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 24 749 K€ et les autres produits d'exploitation se sont élevés à 982 K€ donnant un total de produits d'exploitation de 25 731 K€.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 25 394 K€ donnant un résultat d'exploitation de 337 K€.

Les principaux postes des charges d'exploitation sont :

- ❖ les achats de matières premières et variation de stocks pour 10 598 K€,
- ❖ les autres achats et charges externes pour 8 775 K€,
- ❖ les impôts et taxes pour 218 K€,
- ❖ les salaires et charges pour 3 623 K€,
- ❖ la dotation aux amortissements des immobilisations pour 2 181 K€.

Après prise en compte du résultat financier de -533 K€, le résultat courant des entreprises intégrées est de - 196 K€.

Après affectation du résultat exceptionnel de 383 K€ et de l'impôt sur les résultats de 95 K€, le résultat net de l'ensemble consolidé ressort à 128 K€ et le bénéfice net part du groupe de 277 K€.

Les fonds propres du Groupe s'élèvent à 16 137 K€ et la trésorerie à 15 984 K€.

Exposé sur les autres sociétés du Groupe EO2

C. Présentation des comptes annuels d'EO2 AUVERGNE

Située à Saint-Germain-près-Herment, la SAS EO2 Auvergne est filiale à 100 % de la SAS DU CHADEAU, elle-même filiale à 100 % de la maison mère EO2.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2021 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

L'exercice clos le 28 février 2021 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 19 079 444 € se décomposant en vente de marchandises pour 196 433 €, vente de produits finis (granulés de bois) pour 18 825 422 € et prestations de service 57 589 €. Le chiffre d'affaires est identique à celui de l'exercice précédent.

A cela il faut ajouter la variation du stock pour 391 314 €, la production immobilisée pour 2 057 €, et prendre en compte les reprises sur amortissements et provisions pour 133 595 € et des autres produits pour 610 € formant un total de produits d'exploitation de 19 607 020 €, en baisse de 3,77 % par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 17 388 240 € et sont en baisse de 1,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Les postes de charges les plus importantes sont les suivants :

- Achats de marchandises (y compris droits de douane) : 119 472 €,
- Achats de matière première et autres approvisionnements : 9 127 922 €,
- Autres achats et charges externes : 6 269 487 €,
- Impôts et taxes : 130 492 €,
- Salaires, traitements et charges sociales : 1 218 566 €,
- Dotation aux amortissements et provisions pour un total de 623 492 €.

Le résultat d'exploitation s'élève à 2 218 780 €, soit une baisse de 18 % par rapport à l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier négatif de 5 057 €, le résultat courant avant impôt est de 2 213 723 €.

Après comptabilisation d'un impôt sur les sociétés de 620 505 €, le bénéfice de l'exercice ressort à 1 593 218,33 €, en baisse de 12,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Ces comptes ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

L'annexe aux comptes comporte toutes les explications complémentaires.

Au 28 février 2021, le total du bilan de la Société s'élève à 13 966 758 €. Il se compose de façon schématique de 3 574 771 € d'actifs immobilisés et de 10 378 650 € d'actifs circulants dont 4 139 329 € de stocks.

Le montant des disponibilités s'élève à 3 846 680 €.

Une convention de trésorerie existe entre les sociétés EO2 Auvergne et EO2, ainsi que, depuis le 31 juillet 2020, entre les sociétés SAS DU CHADEAU et EO2. Le compte courant d'associé de la SA EO2, dont au titre de l'intégration fiscale, s'élève à 3 272 871 €. Ils n'ont pas été rémunérés.

D. Présentation des comptes annuels de WEYA

La Société Anonyme WEYA est filiale d'EO2 à 54 %. Elle est cotée sur le Marché Euronext Access. Elle a été constituée en vue de proposer des solutions de chauffage clé en main aux collectivités utilisant comme énergie les plaquettes de bois et les granulés de bois.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020/2021 s'est élevé à 2 976 037 €. Après la production immobilisée pour 24 522 €, des reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges pour 218 748 € et des autres produits pour 19 €, le total des produits d'exploitation ressort à 3 219 326 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 3 473 404 € et le résultat d'exploitation ressort négatif à 254 078 €.

Les postes de charges les plus importants sont :

- Achat de matières premières (granulés, plaquettes forestières, fioul, combustible) : 518 450 €,
- Autres achats et charges externes : 2 224 935 €,
- Les impôts et taxes : 11 550 €,
- Salaires et charges sociales : 397 440 €,
- Dotation aux amortissements sur immobilisations : 23 919 €,



- Dotation aux provisions : 152 625 €.
- Autres charges : 144 485 € (correspondant essentiellement à une perte sur créances irrécouvrables)

Le résultat financier ressort négatif à 12 649 €, le résultat courant avant impôt négatif à 266 728 €. Après prise en compte d'un résultat exceptionnel négatif de 6 690 €, l'exercice se termine sur une perte de 273 417,84 €.

E. Présentation des comptes annuels de TRANSLOC SERVICES

La SARL TRANSLOC SERVICES est une société de transport courte distance dont EO2 Auvergne est associée à 51 %.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2021 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 980 798 € et les reprises sur provisions et autres produits à 69 827 €. Le total des produits d'exploitation ressort à 2 050 626 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 902 750 € et le résultat d'exploitation ressort à 147 876 €.

Après prise en compte du résultat financier de - 6 172 € et du résultat exceptionnel de 102 027 €, le bénéfice de l'exercice s'élève à 190 660 €.

F. Présentation des comptes annuels de RCAC

La société R.C.A.C est filiale des sociétés WEYA à 80% et EO2 à 20 % et, à ce titre, fait partie du Groupe EO2.

La société R.C.A.C. a été créée pour assurer les clauses d'exploitation du contrat signé entre la société WEYA et ARDES Communauté pour la réalisation et la mise en concession d'une chaufferie centrale mixte bois/fioul domestique et d'assurer la gestion du service public auquel les installations servent de support.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2021 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

L'exercice clos le 28 février 2021 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 182 251 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 144 792 €, les postes de charges les plus importantes sont les suivants :

- Achats de marchandises et de matières premières : 46 797 €,
- Autres achats et charges externes : 57 020 €,
- Dotation aux provisions : 5 428 €,
- Autres charges : 35 105 €.

Le résultat d'exploitation ressort à 39 719 €.

Après prise en compte d'un résultat financier négatif de 25 999 €, essentiellement constitué d'intérêts d'emprunt, le bénéfice de l'exercice s'élève à 13 629,00 €.

Le principal actif de cette société est une chaufferie réalisée par la société WEYA et le réseau de chauffage avec la délégation de service public associée.

G. Présentation des comptes annuels de MMR

La société M.M.R. est une SARL au capital social de 245 000 €, filiale de la SA EO2 à 50 %.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 28 février 2021 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

Au 28 février 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 928 173 € se décomposant en 1 538 237 € de vente de marchandises, 355 583 € de production de biens et 34 354 € de production de services.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 942 502 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 868 577 €. Les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Achats de marchandises : 1 114 949 €,
- Achats de matières premières : 192 289 €,
- Autres achats et charges externes (dont les redevances de crédit-bail) : 287 383 €,
- Impôts et taxes : 6 897 €,
- Salaires et charges : 264 663 €,
- Dotation aux amortissements sur immobilisations : 48 416 €,

donnant un résultat d'exploitation positif de 73 925 €.

Après prise en compte du résultat financier négatif de 1 434 € et d'un résultat exceptionnel de 25 916 € provenant principalement d'un produit de cession d'éléments d'actifs d'un montant de 14 000 €, l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 98 407,60 €.

H. Présentation des comptes annuels de C3L

La société C3L est une société par actions simplifiée au capital de 100 000 € détenue à 80 % par WEYA et à 20 % par VEOLIA EAU.

Elle a été constituée pour répondre à une consultation relative à une délégation de service public en vue de la construction et l'exploitation du réseau de chaleur de la commune de COSNE COURS SUR LOIRE. La candidature de la société C3L a été retenue le 25 mars 2015.

Les comptes de l'exercice 2020 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'est élevé à 894 255 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 160 859 €. Les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Achats de matières premières : 363 616 €,
- Autres achats et charges externes essentiellement constitués de la sous-traitance VEOLIA et Weya et d'un crédit-bail mobilier : 743 428 €,
- Impôts et taxes : 29 798 €,
- Dotation aux amortissements sur immobilisations : 5 522 €,
- Dotation aux provisions : 18 494 €,

donnant un résultat d'exploitation négatif de 248 112 €.

Après prise en compte du résultat financier pour 36 697 €, le résultat courant avant impôt est de - 211 415 €.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 174 437 €, l'exercice se solde par une perte nette comptable de 36 978,32 €.

I. Présentation des comptes annuels de la SAS DU CHADEAU

La SAS DU CHADEAU est une société par actions simplifiée au capital de 747 000 € détenue à 100 % par EO2.

Elle a été constituée le 12 février 2019 pour racheter les titres de la SAS EO2 AUVERGNE à la société EO2 permettant à cette dernière de lever des fonds pour financer le développement du groupe.

Les comptes de l'exercice 2020-2021 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 28 février 2021 est nul.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 49 230 €. Les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Autres achats et charges externes, essentiellement des honoraires : 27 889 €,
- Dotation aux amortissements sur immobilisations : 21 341 €.

donnant un résultat d'exploitation négatif de 49 230 €.

Après prise en compte du résultat financier pour 975 409 €, essentiellement dû à un dividende distribué par la SAS EO2 AUVERGNE, l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 926 179,25 €.

J. Présentation des comptes annuels de la SAS NEW SVM

La société NEW SVM est une société par actions simplifiée au capital de 284 750 € détenue à 60 % par EO2 et à 40 % par la SAS HITZA HITZ.

Elle a été constituée pour procéder à l'acquisition sur modèle LBO de la SAS SERVICES VENTILATION MAINTENANCE.

Les comptes de l'exercice 2020-2021 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 28 février 2021 s'est élevé à 0 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 61 880€. Les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Autres achats et charges externes: 57 996,51 €,

donnant un résultat d'exploitation de -26 045,17 €.

Après prise en compte du résultat financier de -13 008,88 €, le résultat courant avant impôt est de -39 054,05 €.

En l'absence de résultat exceptionnel, l'exercice se solde par une perte comptable de 39 054,05 €.

K. Présentation des comptes annuels de la SAS SERVICES VENTILATION MAINTENANCE

La société SERVICES VENTILATION MAINTENANCE, par sigle S V M, est une société par actions simplifiée au capital de 40 000 € détenue à 100 % par la SAS NEW SVM.

Elle a pour objet l'entretien et l'installation de tous systèmes de ventilation, chauffage et climatisation.

Les comptes de l'exercice 2020-2021 ont été établis conformément aux règles définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 28 février 2021 s'est élevé à 1 734 295 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 932 077 €. Les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Achats de matières premières : 568 346 €,
- Autres achats et charges externes : 534 267 €,
- Charges de personnel : 822 792 €,

donnant un résultat d'exploitation déficitaire de 197 782 €.

En l'absence de résultat financier, le résultat courant avant impôt est de -197 782 €.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de - 525 €, l'exercice se solde par un déficit comptable de 198 307 €.

13. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Au 28 février 2021, la société ne détenait plus d'actions en propre. Les 117 254 actions en propre, soit 4,4 % du capital social, détenues au début de l'exercice, ont été annulées par une réduction de capital.

Elle ne détient ainsi plus d'actions propres, hormis celles inhérentes au contrat de liquidité, mentionné au point 14 ci-dessous.

14. INFORMATIONS SUR LE CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211, le Conseil d'administration doit indiquer le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice par application des articles L. 225-209-2 du Code de commerce, les cours moyens des achats et des ventes.

Du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2021 :

- 160 975 actions ont été achetées – cours moyen des achats pour la période : 4,11 €.
- 165 727 actions ont été vendues – cours moyen des ventes pour la période : 4,12 €.

Au démarrage du contrat, le 9 septembre 2014, le compte de liquidité était détenteur de 11 430 actions. Le 28 février 2021, le compte de liquidités était détenteur de 13 206 actions.

15. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes 2020-2021 qui vous sont présentés et que nous soumettons à votre approbation, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

16. DECISIONS EXTRAORDINAIRES

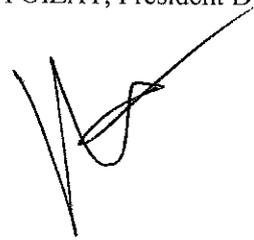
Les différentes résolutions extraordinaires présentées en Assemblée Générale seront présentées dans un rapport dédié.

17. DISPOSITIONS FINALES

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément. Votre Conseil vous invite maintenant à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à MALAKOFF,
Le 4 juin 2021.

Le Conseil d'administration
Guillaume POIZAT, Président Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the printed name of the President Director General.

EO2
Société Anonyme
au capital de 2 551 209 Euros
Siège social : 36, Avenue Pierre Brossolette
92240 MALAKOFF

493 169 932 RCS NANTERRE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes tenus de vous présenter un rapport sur le gouvernement d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

1. CONVENTIONS REGLEMENTEES ENTRE LES MANDATAIRES SOCIAUX OU ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS DE LA SOCIETE ET UNE AUTRE SOCIETE CONTROLEE PAR LA SOCIETE AU SENS DE L'ARTICLE L 233-3 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons, conformément à l'article L. 225-37-4 alinéa 2° du Code de commerce, qu'une nouvelle convention réglementée a été reconduite tacitement, par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société avec une autre société contrôlée par la société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

La convention tacitement reconduite est la convention suivante :

- Convention de prestation de services EO2 AUVERGNE – HITZA HITZ
- Autorisée préalablement par le Conseil d'administration
- Personne concernée : Monsieur Guillaume POIZAT

La convention prenant effet au 17 mars 2017 prévoit les conditions suivantes :

- Vice-présidence de la SAS EO2 AUVERGNE par la SAS HITZA HITZ
- Assitance de la SAS EO2 AUVERGNE par la SAS HITZA HITZ
- Prestations commerciales
- Direction de la supply chain
- Direction marketing
- Direction administrative et financière
- Accompagnement dans la stratégie
- Mise à disposition d'un véhicule de fonction,
- Rémunération annuelle : 265 000 Euros, revalorisée annuellement
- Durée : 1 an, renouvelable tacitement chaque 17 mars, date anniversaire du contrat

Il en sera fait état dans le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

2- LISTE DES ADMINISTRATEURS – MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS D'AUTRES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE 2020-2021

Vous trouverez ci-dessous la liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chaque mandataire social durant l'exercice, et ce, conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 alinéa 1° du Code de commerce.

Prénom, Nom des administrateurs et du directeur général et des directeurs généraux délégués, le cas échéant	Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés
POIZAT Guillaume Président, Directeur Général, Administrateur	- SA WEYA : représentant permanent de la SA EO2, Administratrice - SAS EO2 Auvergne : Président - SAS HITZA HITZ : Président
DETRAUX Grégoire Administrateur	- SAS HITZA HITZ : Directeur général - SA WEYA : Président du Conseil d'administration, Administrateur - SAS GREENTA : Président
MERICHE Otman Administrateur	- Néant
COURT Jean-Philippe Administrateur	- SAS COLD PAD : Président

3- ETAT DES DELEGATIONS EN MATIERE D'OPERATIONS SUR LE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE 2020-2021

Précision : par une décision d'Assemblée Générale Mixte du 28 août 2018, la compétence de décision des opérations sur le capital a été déléguée au Conseil d'Administration. Cette délégation venant à expiration le 28 octobre 2020, l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2020 a opéré de nouvelles délégations de compétence pour les décisions antérieures ainsi que certaines nouvelles décisions, le tout pour les durées ci-après mentionnées.

N° Résolution PV AGM du 30-09-2020	Délibération	Augmentation maximum de capital	Délai de délégation au CA (soit jusqu'au)	Utilisation de la délégation
6 ^e	Délégation de compétence au Conseil d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la société	2 500 000 € de montant nominal s'imputant sur un plafond global de 3 500 000 €	26 mois (30-11-2022)	Non utilisée
7 ^e	Délégation de compétence au Conseil d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la société conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public	2 500 000 € de montant nominal s'imputant sur un plafond global de 3 500 000 €	26 mois (30-11-2022)	Non utilisée
8 ^e	Autorisation à donner au Conseil de recourir à une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier pour mettre en œuvre la 8 ^e	20 % du capital social par an s'imputant sur le plafond de la 7 ^e résolution de	26 mois (30-11-2022)	Non utilisée

	résolution, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce	2 500 000 € de montant nominal et le plafond global de 3 500 000 €		
9 ^e	Délégation de compétence au Conseil d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'une catégorie de personnes définies (investisseurs désignés dans le PV du CA)	2 500 000 € de montant nominal s'imputant sur un plafond global de 3 500 000 €	18 mois (30-03-2022)	Non utilisée
10 ^e	Autorisation à donner au Conseil d'augmenter, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	15 % de l'émission initiale s'imputant sur le plafond individuel de l'émission initiale et sur le plafond global de 3 500 000 €	26 mois (30-11-2022)	Non utilisée
11 ^e	Délégation de compétence au Conseil d'émettre des instruments financiers composés de –et/ou- donnant droit (sur exercice de bons d'émission) à des titres de créances obligataires donnant accès au capital de la société auxquels sont attachés des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes (sociétés d'investissement, fonds d'investissement désignés dans le PV du CA)	2 500 000 € de montant nominal indépendamment du plafond global de 3 500 000 €	18 mois (30-03-2022)	Non utilisée
12 ^e	Limitation globale des autorisations d'émission en numéraire pour les 6 ^e à 10 ^e résolutions	Montant global de 3 500 000 €		Non utilisée
13 ^e	Autorisation à donner au Conseil d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la société	Montant maximum de 100 % du capital (plafond individuel et autonome)	18 mois (30-03-2022)	Non utilisée
14 ^e	Délégation de compétence au Conseil de procéder à l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément	200 000 €	26 mois (30-11-2022)	Non utilisée



	à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce			
15°	Autorisation à donner au Conseil de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées	10 % du capital social	38 mois (30-11-2023)	Partiellement utilisée
16°	Autorisation à donner au Conseil de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées	10 % du capital social	38 mois (30-11-2023)	Non utilisée
17°	Délégation de compétence au Conseil en vue d'émettre des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des cadres dirigeants	5 % du capital social	18 mois (30-03-2022)	Non utilisée
18°	Délégation de pouvoir au Conseil d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfiques ou autres conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce	Pas de limitation	26 mois (30-11-2022)	Non utilisée
19°	Autorisation à donner au Conseil de réduire le capital social par annulation d'actions	10 % du capital social par périodes de 24 mois	24 mois (30-09-2022)	Partiellement utilisée (CA 28/10/2020)

4. PRESENCE DES ADMINISTRATEURS AU SEIN DU CAPITAL ET STRUCTURE DU CAPITAL SOCIAL

Identité	Fonction	Nombre d'actions	Pourcentage du capital
POIZAT Guillaume	Administrateur	242 588	9,51 %
DETRAUX Grégoire	Administrateur	238 036	9,33 %
COURT Jean-Philippe	Administrateur	10	NS
MERICHE Otman	Administrateur	-	-

5. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le montant du capital social s'élevait au 28 février 2021 à 2 551 209 € divisés en 2 551 209 actions de 1 € de montant nominal chacune.

Au dernier jour de l'exercice, 1 140 830 actions avaient la forme nominative et 1 410 379 actions étaient au porteur.

6. DETENTION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote :

A la clôture de l'exercice 2020/2021 :

- la société HITZA HITZ détenait plus du quart des droits de vote,
- Monsieur Guillaume POIZAT détenait plus du dixième des droits de vote,
- Monsieur Grégoire DETRAUX détenait plus du dixième des droits de vote.

7. POINT SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 28 août 2018 avait conféré au Conseil d'administration, aux termes de sa 16^e résolution, une autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées. Le Conseil d'administration du 23 octobre 2019 a mis en œuvre cette délégation à hauteur de 5 % du capital chacun au profit de MM. Guillaume POIZAT et Grégoire DETRAUX, sous conditions. Les actions seront acquises au terme de la période d'acquisition d'un an soit le 23 octobre 2020. Le Conseil d'administration du 28 octobre 2020 a constaté l'attribution définitive de ces actions aux deux mandataires sociaux désignés ci-dessus, soit 121 294 actions chacun, ainsi que la réalisation définitive de l'augmentation de capital en résultant, d'un montant de 242 588 €.

Les actions doivent être conservées au nominatif et ne pourront être cédées pendant toute la période de conservation – d'une durée de un an - soit jusqu'au 23 octobre 2021, sauf exceptions prévues au plan d'attribution.

8. ÉTAT RÉCAPITULATIF DES TRANSACTIONS EFFECTUEES PAR LES PERSONNES EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES

Au cours de l'exercice 2020/2021,

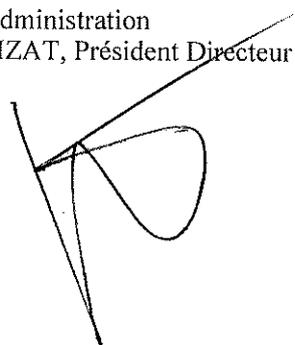
- * la société HITZA HITZ a acheté 10 392 titres EO2,
- * Monsieur Grégoire DETRAUX s'est vu attribuer 121 294 actions dans le cadre d'une attribution gratuite d'actions,
- * Monsieur Guillaume POIZAT s'est vu attribuer 121 294 actions dans le cadre d'une attribution gratuite d'actions.

9. DISPOSITIONS FINALES

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Fait à MALAKOFF,
Le 4 Juin 2021.

Le Conseil d'administration
Guillaume POIZAT, Président Directeur Général



EO2
Société Anonyme
au capital de 2 551 209 Euros
Siège social : 36, Avenue Pierre Brossolette
92240 MALAKOFF

493 169 932 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 28 FEVRIER 2021

Madame, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-26 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les comptes consolidés arrêtés au 28 février 2021.

Il est rappelé que notre société est tenue d'établir et de publier indépendamment de ses comptes annuels, des comptes consolidés ainsi qu'un rapport sur la gestion du groupe, et ce, conformément aux articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce.

1- SITUATION DU GROUPE

Au 28 février 2021, le périmètre de consolidation du groupe comprenait les sociétés suivantes :

- SA EO2
- SAS DU CHADEAU
- SAS EO2 AUVERGNE
- SARL M.M.R (*mise en équivalence et non intégrée*)
- SAS NEW SVM
- SAS SVM
- SA WEYA
- SAS RESEAU DE CHALEUR D'ARDES SUR COUZE
- SAS CHALEUR DE COURS COSNE SUR LOIRE
- SARL TRANSLOC SERVICES

Le chiffre d'affaires net réalisé par le groupe, au cours de l'exercice 2020-2021, s'élève à 24 749 K€ contre 24 450 K€ au 29 février 2020.

Après prise en compte de charges d'exploitation pour 25 394 K€ contre 24 998 K€, le résultat d'exploitation ressort positif à 337 K€ contre 1 174 K€.

Le résultat financier fait apparaître une perte de 533 K€ contre une perte de 271 K€ l'exercice précédent.

Après constatation d'un résultat exceptionnel de 383 K€ contre 566 K€ et de l'impôt sur les sociétés global pour 95 K€ contre 182 K€, le résultat net de l'ensemble consolidé s'établit à 128 K€ contre 1 295 K€.

Le résultat net de la part du groupe s'élève à 277 K€, contre 1 199 K€ l'exercice précédent, et le résultat par action s'affiche à 0,12 € contre 0,51 €.

Le total du bilan ressort à 38 575 K€ contre 39 236 K€. Les capitaux propres sont positifs à hauteur de 16 136 K€ contre 15 984 K€.

2- FILIALES ET PARTICIPATIONS CONSOLIDEES

Monsieur Guillaume POIZAT présente ensuite la situation au cours de l'exercice écoulé et les perspectives de chaque société comprise dans le périmètre de consolidation.

3- ACTIVITE GLOBALE 2020-2021 ET EVOLUTION PREVISIBLE DU GROUPE SITUATION DU GROUPE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

La chiffre d'affaires présente une stagnation avec un développement du chiffre d'affaires limité à 1% qu'il convient d'analyser en tenant compte de l'intégration de 10 mois d'activité de SVM et de la sortie de l'intégration globale de MMR.

Les opérationnelles exceptionnelles de l'exercice précédent ne s'étant pas renouvelées, le résultat se contracte pour retrouver des volumes en cohérence avec l'activité opérationnelle du groupe.

4- ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de Commerce, aucune dépense en matière de recherche et de développement n'a été exposée par le groupe sur l'exercice 2020-2021.

Fait à MALAKOFF,
Le 4 juin 2021.

Guillaume POIZAT,
Président Directeur Général

